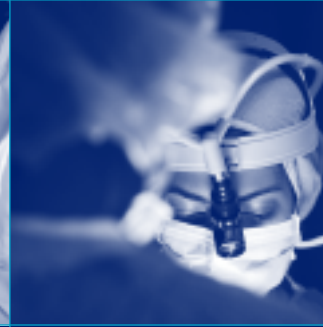


THERMOCOMPACT
FSP-ONE INC.
FSP-ONE

2006



GROUPE
THERMO
Technologies

CARTE D'IDENTITÉ

DÉNOMINATION SOCIAL

THERMOCOMPACT.

SIÈGE SOCIAL

Zone industrielle "Les Iles", route de Sarves,
74370 Metz-Tessy.

FORME JURIQUE

Société anonyme.

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toutes opérations se rapportant aux traitements électrolytiques et chimiques,
- La fabrication, le négoce de machines liées au traitement électrolytique et chimique,
- Toutes opérations industrielles et commerciales concernant l'achat et la vente de tous produits nécessaires aux traitements ci-dessus visés ou en faisant l'objet,
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social,
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS D'ANNECY

N° 403 038 037.

CODE APE 285 A.

CODE ISIN FR 00 403 71 82.

EXERCICE SOCIAL

Année civile

SOMMAIRE

02 Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle du vendredi 1^{er} juin 2007

03 Comptes consolidés

04 Rapport de gestion sur les comptes consolidés

11 Compte de résultat consolidé

12 Bilan consolidé

14 Tableau des flux de trésorerie

15 Tableau de variation des capitaux propres

16 Notes aux états financiers consolidés

32 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

33 Comptes sociaux

34 Rapport de gestion sur les comptes sociaux

43 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

44 Bilan

46 Compte de résultat

47 Tableau des flux de trésorerie

48 Annexes aux comptes sociaux

64 Rapport Général des Commissaires aux comptes

65 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

66 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes afférent

71 Texte des résolutions

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU VENDREDI 1^{ER} JUIN 2007

Mesdames et Messieurs,

les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu à Menthon-Saint-Bernard (74290) - 593 Route des Bains, dans les locaux du Palace de Menthon - Centre de Séminaires **le vendredi 1^{er} juin 2007 à 18 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant et sur le texte des projets de résolutions suivants :

- Rapport de gestion du conseil d'administration, présentation du rapport du Président et rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- Approbation des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que des comptes annuels,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2006,
- Approbation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2006,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- Renouvellement du mandat des co-commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour les formalités.



Comptes consolidés

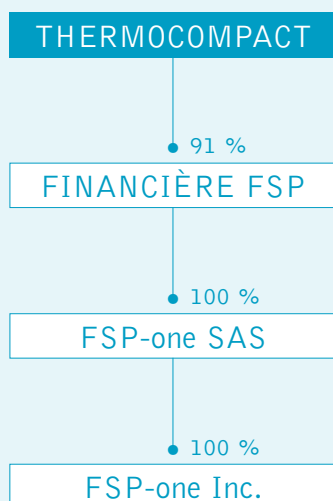
- 04 Rapport de gestion sur les comptes consolidés
- 11 Compte de résultat consolidé
- 12 Bilan consolidé
- 14 Tableau des flux de trésorerie
- 15 Tableau de variation des capitaux propres
- 16 Notes aux états financiers consolidés
- 32 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En préambule sur le rapport de gestion du Groupe, nous vous rappelons le périmètre de consolidation pour la période du 1er Janvier 2006 au 31 Décembre 2006.

La société Thermocompact est la société consolidante, et les sociétés dont elle détient plus de 20 % des actions, et qui sont donc placées sous son contrôle exclusif, ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des sociétés consolidées ont été, le cas échéant, retraités afin d'assurer une homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.



SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

La consolidation reprend les comptes sociaux retraités conformément aux règles comptables définies dans l'annexe.

Au cours de l'exercice 2006, aucune modification n'est intervenue sur la structure du groupe. Le périmètre de consolidation est donc inchangé par rapport à l'exercice 2005.

Les principaux indicateurs clés sont donnés ci-après en milliers d'euros.

	2006	2005
en milliers d'euros		
Chiffre d'affaires	51 146	41 285
EBITDA (*)	5 874	4 577
% CA	11,4%	11%
Résultat opérationnel courant	3 769	2 226
% CA	7,4%	5,4%
Résultat Net	2 192	980
% CA	4,3%	2,4%
Besoin en Fond de Roulement	7 896	8 342
Endettement net	10 743	15 196
Capitaux Propres (totaux)	9 003	6 744
Capitaux Propres (part du Groupe)	8 785	6 602
Flux de Trésorerie générée par l'activité	5 378	3 249
Variation nette de trésorerie	2 578	1 866
Investissements	2 279	601
Effectif	203	214

(*) EBITDA : correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et dépréciations d'exploitation.

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

L'exercice 2006 du Groupe Thermocompact a été marqué par une forte croissance du chiffre d'affaires sur ses trois pôles, grâce :

- à la réussite de notre stratégie de croissance,
- à notre capacité à répercuter les hausses matières dans nos prix de vente.

Le pôle "Revêtement de surface" (13 % du CA), spécialisé dans les métaux précieux, dopé par le besoin de fiabilisation et de sécurité des produits enregistre une croissance de 37 % de son chiffre d'affaires sur 2006. Ce pôle, recentré sur des marchés à valeur ajoutée, en perpétuel renouvellement (Sécurité automobile, défense...), est entré dans une dynamique de croissance maîtrisée.

Le pôle "Fils de Haute Technologie" (40 % du CA), porté par une forte demande mondiale de fils très techniques (notamment fils haute température), enregistre en 2006 une progression de 25 % de son activité. Cette technologie reconnue, dans la fabrication de fils revêtus, place efficacement le groupe sur des nouvelles zones de croissance notamment asiatiques.

Le succès rencontré sur les marchés asiatique et américain par les nouvelles gammes de fils EDM lancées en 2005, permet au pôle "Fils d'usinage par micro-étincelage- EDM" (47 % du CA) d'enregistrer une croissance de 20 % de ses ventes sur l'exercice 2006. En mettant en place une stratégie de volume sur les produits haut de gamme (fils moins chers et plus performants), Thermocompact se positionne sur un nouveau segment de marché à fort potentiel. Par ailleurs, en rendant ces fils compatibles avec tout type de machines pour l'électroérosion, Thermocompact qui offre ainsi d'avantage de performances à ses clients va entrer dans une nouvelle dynamique de croissance forte.

ANALYSE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

1. PAR ACTIVITÉ

L'activité du **fil électroérosion** affiche un résultat opérationnel courant de 7,3 % du chiffre d'affaires.

Poursuivant notre stratégie de développement à l'international, les zones géographiques de plus fort développement toutes les zones hors Europe et plus particulièrement l'Asie. L'activité fil électroérosion a été pénalisée par la hausse du cuivre sur cette exercice. En effet, les mises à jour répétitives de tarifs ont permis de répercuter pour environ trois millions d'euros dans les prix de vente, mais une partie de la hausse matière a masqué les effets de la hausse de volume et la bonne tenue des coûts de structure.

Le résultat opérationnel courant du **fil de haute technologie** s'établit à 7,6 % contre 4,2 % en 2005. Comme annoncé à la clôture 2005, la fabrication aux Etats Unis a été arrêtée, en conséquence, les ventes de produits nickelés ont été arrêtés, car leur exportation depuis la France n'est pas rentable. Mais ce manque de chiffre d'affaires a été plus que compensé par les ventes de produits argentés fabriqués et exportés depuis France. En outre, les équipements ont été rapatriés pour l'essentiel, redonnant une capacité et productivité de nickelage de + 20 %.

L'**activité revêtement de surface** dégage un résultat opérationnel de 7 % contre 3,9 % en 2005, le volume supplémentaire et la rationalisation de l'outil, ayant généré le surcroît de marge.

2. PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires, par zone géographique, se répartit comme suit :

en milliers d'euros	CA	%
France	19 323	37,8 %
Union européenne	14 834	29,0 %
USA	7 541	14,7 %
Asie	4 658	9,1 %
Reste du monde	4 791	9,4 %

Comme les fabrications du groupe s'effectuent à 99% dans les usines françaises la notion de résultat par pays n'est pas significative.

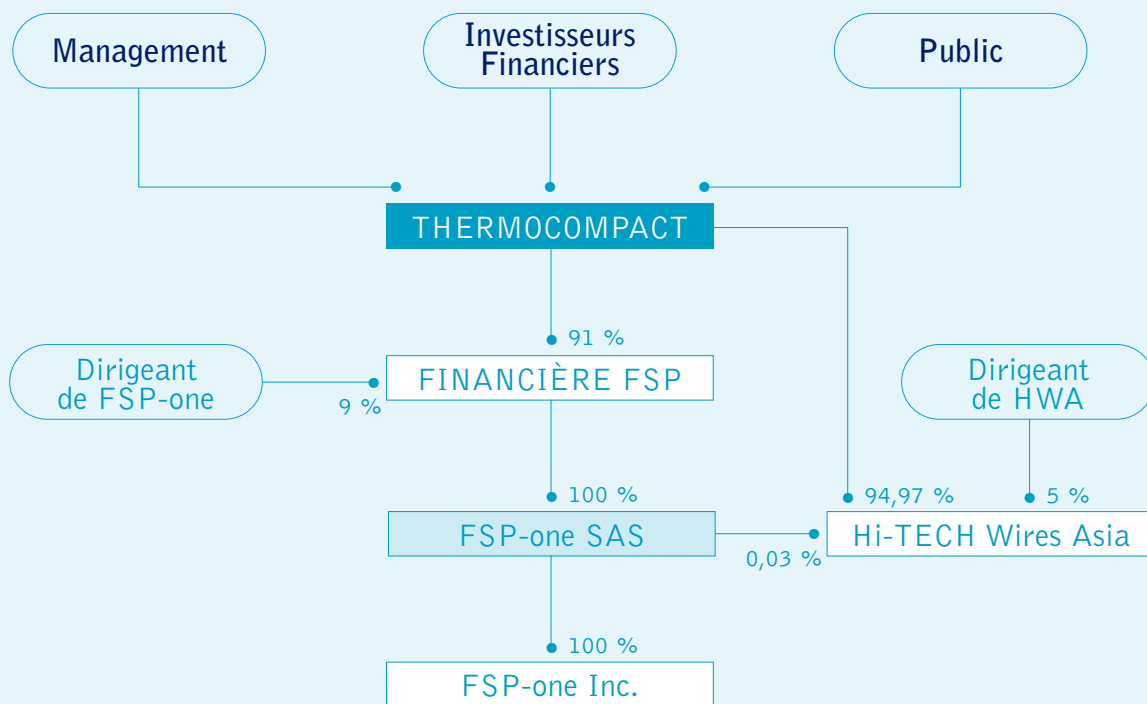
ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Perspectives 2007 : accélération de l'expansion en Asie

Fort de ces bons résultats, Thermocompact va poursuivre son développement rentable en développant ses produits à forte valeur ajoutée (politique de recherche et développement soutenue, stratégie de co-développement) et en renforçant ses positions sur de nouvelles zones dynamiques.

Mi-2006, le groupe a étudié une implantation en Asie. En fin d'année, la décision d'une implantation au Vietnam d'une unité de production de fils a été programmée. L'usine, dont les travaux ont commencé début mars, sera opérationnelle dès septembre 2007. D'une superficie de 6 000 m², l'unité baptisée "Hi-Tech Wires Asia" bénéficiant d'une licence d'exploitation type EPZ, a pour objectif la production de 1 250 tonnes par an de fils, dont 80 % fils EDM et 20 % fils Haute technologie. Présent commercialement depuis 7 ans en Asie, cette zone constitue un nouveau levier de croissance pour le groupe qui souhaite y réaliser 25 % de ses ventes d'ici 2010.

Suite à la création de la filiale au Vietnam l'organigramme du groupe sera le suivant :



ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Afin d'assurer notre développement commercial à l'international dans les meilleures conditions économiques, le Groupe a décidé de s'implanter en Asie. Suite à l'étude de marché et d'implantation, le choix de la construction d'une usine au Vietnam, près d'Ho Chi Minh, a été finalisé en Décembre 2006. En janvier 2007, la société a obtenu la licence d'exploitation type EPZ (export Zone processing) et la filiale au Vietnam a reçu son immatriculation sous la dénomination Hi-Tech Wires Asia (HWA).

Cette unité produira des fils électroérosion et des fils spéciaux dans un bâtiment de 6000 m². L'objectif de tonnage est fixé à 1250 tonnes en 2008 (80 % EDM ; 20 % Fils haute technologie).

Les travaux de gros œuvre ont démarré en mars 2007. Le début de la production est programmé pour Septembre 2007. Les investissements corporels devraient s'élever à environ 5,2 millions d'euros.

Organisée en société à responsabilité limitée de droit Vietnamien, le capital social de HWA s'élève à 3 millions de \$, détenu à 94,97 % par Thermocompact.

Pour financer cette croissance et permettre de continuer les programmes d'investissements en Europe, une augmentation de capital a été proposée au marché.

En effet, en date du 15 février 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société a délégué au conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, la compétence de décider d'augmenter en une ou plusieurs fois, dans un délai de 26 mois à compter de ladite assemblée générale, le capital social de la société à hauteur d'un montant maximum de 10 000 000 euros prime d'émission comprise.

Le conseil d'administration a bénéficié de deux délégations de pouvoirs pour procéder à cette augmentation de capital :

- L'une avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- L'autre avec suppression du droit préférentiel de souscription.

En vertu de la délégation générale qui lui a été accordée par l'assemblée générale, par décision en date du 15 mars 2007, le conseil d'administration a délégué au Directeur Général de la société la compétence de décider d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la société à hauteur de 10 000 000 euros prime d'émission comprise, et ce avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le 12 mars 2007, le document de référence a obtenu le visa de l'AMF et le 20 mars 2007 l'AMF a délivré son visa concernant la note d'opération.

Le Directeur Général a donc décidé le 16 mars 2007 d'initier une augmentation de capital d'un montant de 5 595 790 euros par l'émission de 343 300 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

La période de souscription a été ouverte du 30 mars 2007 au 10 avril 2007 inclus. Le prix d'émission a été de 16,30 euros par action, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription de 0,94 euros et la valeur théorique de l'action Thermocompact ex-droit s'élève à 19,61 euros.

En date du 23 avril 2007, Natixis a délivré le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles ont été livrées le 23 avril 2007.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée, le Directeur Général constatera la réalisation de l'augmentation de capital et modifiera en conséquence les statuts.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement net du groupe de 10 743 milliers d'euros à fin 2006 est réparti de la façon suivante :

Dettes bancaires moyen terme	10 322
Engagement de crédits baux	264
Engagements court terme net des disponibilités	- 121
Dettes diverses	278

Cet endettement s'élevait à fin 2005 à 15 196 milliers d'euros. Il a été réduit par

- les remboursements de l'exercice : 3 521 milliers d'euros et augmenté
- du solde de crédits d'investissements, faisant partie intégrante du contrat Société Générale modifié en 2005 pour 1 500 milliers d'euros afin de financer des investissements industriels
- d'un nouveau crédit bail pour 146 milliers d'euros.

Compte tenu de l'activité de l'année et de l'indemnité d'assurance perçue, la trésorerie s'est améliorée de 2 578 milliers d'euros.

A fin 2006, le gearing est inférieur à 1,2.

ACTIVITÉ DU GROUPE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe qui a reçu le label Oseo-Anvar, en tant que société innovante poursuit sa politique de recherche et développement en matière de fils électroérosion à couches superficielles optimisées, de revêtement de surface nano structurés.

A plus long terme, des études conjointes sont menés sur des alliages à haute performance.

Au titre des frais de recherche et développement un montant de 698 milliers d'euros a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice.

CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

A) CONSEQUENCES SOCIALES

Les principales informations concernant les données sociales du groupe sont résumées dans le tableau ci dessous :

Effectif total	203
Effectif à temps partiel	10
Nombre de recrutements en CDI	4
Nombre de recrutements en CDD	5
Nombre de départs (hors licenciements)	11
Nombre de départs : cession d'activité	3
Nombre de licenciements	7
Nombre de jours d'absence	4 617
Masse salariale hors charges	5 998 637 €
Nombre d'accidents du travail	21
Dépenses formation	99 706 €
Nombre d'heures de formation	1 736
Nombre de personnes formées	157
Nombre de personnes handicapées	2
Nombre d'intérimaires moyen	30

La production de fil EDM s'effectue en continu et les équipes sont donc organisées de façon à permettre une couverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La production de fils haute technicité et de revêtement de surface est organisée en 2x8.

B) CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Le métier de base du Groupe, spécialisé dans le revêtement de surface de haute technicité, requiert l'usage de l'électrolyse.

La société Thermocmpact, dans ce contexte, a toujours mené une politique de sauvegarde des risques pour le personnel et pour l'environnement, et requis la même exigence envers les filiales :

- la société Thermocmpact est certifiée ISO 14000 (système de Management Environnemental), depuis Juillet 2002 ; FSP-one (usine de Fils haute technologie de Pont-de-Chéruy) dispose d'un poste de responsable environnemental à temps complet depuis 2004.
- les sites de production d'Annecy, Pont-de-Chéruy, Plainville (USA) sont conformes à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

ANALYSE DES RISQUES

La société compte tenue de son activité est soumise à un certain nombre de risques qui sont résumés ci-dessous :

RISQUES DE MARCHÉ :

Risques de change : Thermocompact est soumis à ce risque sous deux formes :

- a) Le risque de conversion de la filiale américaine dont la monnaie de transactions est le dollar et dont les états financiers sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.
- b) Le risque d'exposition commerciale puisque le Groupe vend aux Etats-Unis et en Asie en dollars pour un volume supérieur aux achats effectués dans cette monnaie.

Risque de taux :

Une part prépondérante de l'endettement bancaire du Groupe est souscrite en taux variable, sans politique systématisée de couverture de taux.

Risque de contrepartie : il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimise l'impact.

Le risque dû à la prépondérance du groupe Charmilles est de fait limité par des délais de règlement court et un réseau constitué de sociétés juridiquement indépendantes.

Risque de liquidité : les contrats d'emprunts souscrits auprès de la Société Générale comme chef de file comportent des clauses de remboursements anticipés décrites dans le document de référence, en particulier une obligation de respect des ratios consolidés de gearing et de leverage selon l'évolution suivante :

	Leverage	Gearing
Fin 2006	2,3	2,7
Fin 2007	2,0	1,8
Fin 2008	1,7	1,2
Fin 2009	1,5	1
Fin 2010	1,5	1

RISQUE ACTIONS : néant

RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES ET PRIX :

Les matières premières principalement utilisées dans nos process de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles. Le coût des principaux achats peuvent fluctuer de manière significative. Thermocompact a mis en place des procédures de répercussion de ces variations sur les prix de vente.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS OU AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION SUIVIES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Au cours de l'exercice, les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC présentés ci-dessous sont devenus applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 :

- IAS 19 : Amendements – Avantages au Personnel,
- IAS 21 : Amendements – Effets des variations des cours des monnaies étrangères,
- IAS 39 : Amendements – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation,
- IFRS 4 : Contrats d'assurance – Contrats de garantie financière,
- IFRS 6 : Exploration et évaluation des ressources minérales
- IFRIC 4 : Déterminer si un accord contient un contrat de location
- IFRIC 5 : Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
- IFRIC 6 : Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'entrée en vigueur de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe, ce dernier n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces nouveaux textes, ou n'ayant pas retenu les options proposées.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire en 2006.

Aucune des normes ou interprétation IFRIC publiées à ce jour dont l'application n'était pas obligatoire en 2006 et qui n'a pas été anticipée n'est susceptible d'entraîner une incidence significative sur la présentation des états financiers des prochains exercices.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2006.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Notes	2006		2005	
Chiffre d'affaires	4.2	51 146		41 285	
Autres produits de l'activité		110		721	
Achats consommés		- 30 067	- 58,8 %	- 20 531	- 49,7 %
Charges de Personnel	4.9	- 10 428	- 20,4 %	- 9 973	- 24,2 %
Charges Externes		- 6 766	- 13,2 %	- 6 445	- 15,6 %
Impôts et Taxes		- 1 127	- 2,2 %	- 875	- 2,1 %
Dotations aux amortissements		- 1 910	- 3,7 %	- 1 937	- 4,7 %
Dotations aux provisions		- 195		- 414	
Variation des stocks de produits finis et en cours		1 727		530	
Autres produits et charges d'exploitation		1 277	2,5 %	- 135	- 0,3 %
Résultat opérationnel courant	4.3	3 769	7,4 %	2 226	5,4 %
Autres charges et produits opérationnels	4.4	798		- 610	
Résultat opérationnel		4 567	8,9 %	1 617	3,9 %
Produits de trésorerie		5		2	
Coût de l'endettement financier brut		- 694		- 828	
Coût de l'endettement financier net	4.5	- 689	- 1,3 %	- 826	- 2,0 %
Autres produits et charges financiers	4.6	- 579		422	
Charge d'Impôt	4.7	- 1 108		- 156	
Résultat des activités cédées				- 77	
Résultat net		2 192	4,3 %	980	2,4 %
Part du groupe		2 121	4,1 %	1 020	2,5 %
Intérêts minoritaires		71		- 40	
Nombre d'actions au 31 décembre		1 201 555*		1 201 555	
Résultat net par action	4.8	1,82 €		0,82 €	
Résultat net part du groupe par action	4.8	1,76 €		0,85 €	

* Se reporter au § 4.8, pour les conséquences de l'augmentation de capital.

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF <small>en milliers d'euros</small>	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Actif Courant			
Trésorerie et équivalents	5.1	3 942	1 238
Créances clients et comptes rattachés	5.2	9 905	9 099
Stocks	5.3	8 922	5 645
Autres actifs courants	5.4	1 246	895
Créance d'impôt société < 1 an		75	80
Total de l'Actif Courant		24 090	16 957
ACTIF non courant			
Créance d'impôt société > 1 an		0	699
Impôts différés actifs	5.12	66	83
Autres actifs non courants		0	0
Immobilisations corporelles	5.5	11 389	12 142
Actifs financiers		0	13
Immobilisations incorporelles	5.6	123	131
Goodwill	5.7	2 022	2 059
Total de l'actif non courant		13 600	15 128
TOTAL ACTIF		37 690	32 085

PASSIF en milliers d'euros	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Passif courant			
Dettes financières < 1 an	5.8	6 776	6 939
Fournisseurs et comptes rattachés	5.9	8 819	5 146
Dettes d'impôts société		269	377
Autres passifs courants	5.10	3 164	1 854
Provisions < 1an	5.11	454	0
Total passif courant		19 482	14 316
Passif non courant			
Dettes financières > 1 an	5.8	7 909	9 495
Impôts différés Passif	5.12	877	1 096
Provisions et avantages au personnel	5.13	393	406
Autres passifs non courants		26	28
Total passif non courant		9 206	11 025
Capital social		4 000	4 000
Réserves		2 970	1 950
Résultat consolidé		2 121	1 020
Ecart de conversion		- 305	- 368
Capitaux propres - part du groupe		8 786	6 602
Intérêts minoritaires		217	142
Total capitaux propres		9 003	6 744
TOTAL PASSIF		37 690	32 085

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net consolidé (y compris minoritaires)	2 192	980
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 352	2 088
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		537
Plus et moins values de cession	- 796	- 65
Résultat des activités en cours de cession		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 748	3 539
Coût de l'endettement financier net	689	826
Charge d'impôt (y compris différé)	- 1 108	157
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 329	4 522
Impôts versés	- 862	- 105
Variation du besoin en fonds de roulement	2 911	- 1 168
= FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	5 378	3 249
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 279	- 601
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 870	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	13	
Incidence des variations de périmètre	0	798
Subventions d'investissements reçues		6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 396	204
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 646	2 220
Remboursements d'emprunts	- 3 521	- 3 016
Intérêts financiers nets versés	- 689	- 826
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 2 564	- 1 622
Incidence des variations de cours de devises	160	36
Variation de la trésorerie nette	2 578	1 866
Trésorerie d'ouverture	- 2 456	- 4 322
Trésorerie de clôture	121	- 2 456
Variation de trésorerie	2 578	1 866

La position de trésorerie à la clôture : 121 milliers d'euros est égal aux liquidités et équivalents de trésorerie pour 3 942 milliers d'euros, net de l'endettement court terme d'un montant de 3 821 milliers d'euros (concours bancaires inclus dans les dettes financières à moins d'un an).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

	Capital	Réserves	Résultat	Ecart de conversion	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Total capitaux propres au 01/01/2005	4 000	1 947	–	– 422	5 526	178	5 704
Résultat 2005			1 020		1 020	- 40	980
Ecart de conversion				54	54		54
Autres		3			3	4	7
Total capitaux propres au 31/12/2005	4 000	1 950	1 020	– 368	6 602	142	6 744
Affectation du résultat		1 020	– 1 020				
Total capitaux propres au 01/01/2006	4 000	2 970	–	– 368	6 602	142	6 744
Résultat 2006			2 121		2 121	71	2 192
Ecart de conversion				61	61	4	66
Autres				2	2		
Total capitaux propres au 31/12/2006	4 000	2 970	2 121	– 305	8 786	217	9 003

Le montant de la distribution de dividendes proposés par le conseil à l'assemblée générale de Thermocompact s'élève à 386 213,75 euros soit 0,25 euros pour chacune des 1 544 855.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, PRINCIPES COMPTABLES

Thermocompact est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé à Metz-Tessy (Zone Industrielle "Les îles", route de Sarves, 74370).

Les activités du groupe sont décrites en note 4.1.

1.1. MODALITÉS D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Afin de pouvoir communiquer une estimation des résultats et de la structure bilantielle du groupe dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital lancée courant Mars 2007, le groupe a établi des comptes estimés qui correspondaient à une anticipation de l'arrêté de fin décembre 2006. Les comptes présentés dans ce document correspondent aux comptes arrêtés par le conseil d'administration du 24 avril et qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2007. Les écarts entre les comptes estimés et les comptes arrêtés par le conseil figurent au paragraphe 3.2.

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2006

A) Le site principal de la société Thermocompact a subi un incendie d'origine accidentel dans la nuit du 25 février 2006.

Les conséquences physiques de ce sinistre ont été :

- Une contamination par les fumées de l'ensemble du site.
- Une dégradation de la station de traitement des effluents.
- La destruction totale de 500 m² de bâtiment, endommageant la structure voisine.
- La destruction totale de 5 machines de fabrication de fils pour électroérosion.

Les mesures prises :

- Décontamination des suies sur l'ensemble du site.
- Evacuation des effluents pour leur traitement hors site jusqu'à remise en service de la station de traitement des eaux.
- Recours à la sous-traitance en attendant la livraison des équipements de remplacement.

Les conséquences financières sur les comptes consolidés 2006 :

L'assurance souscrite garantissait un remplacement des équipements en valeur à neuf, et une perte d'exploitation sur 18 mois.

Au mois d'octobre 2006, une indemnité transactionnelle, de 9,6 millions d'euros, a été versée par l'assurance couvrant la totalité des dommages courus et à venir à savoir :

- les commandes que la société n'a pas pu honorer pendant l'arrêt total de production sont compensées par une indemnité pour perte d'exploitation de 1 239 milliers d'euros, comptabilisée en "autres produits d'exploitation",

- les coûts de remise en route de l'usine (réparation, décontamination, reconstitution des stocks...) comptabilisés dans les comptes consolidés pour 2 287 milliers d'euros ont été compensés au niveau de chaque poste du compte de résultat par la comptabilisation d'un remboursement d'assurance d'un montant équivalent aux coûts supportés. Il en est de même pour le classement comptable de l'indemnisation de la perte de marge liée au recours à la sous-traitance. Elle s'est élevée pour l'exercice à 2 936 milliers d'euros et comptabilisée en diminution du coût de la sous-traitance incluse au poste "charges externes".

- les matériels détruits, ont été sortis de l'actif pour leur valeur nette comptable consolidée à la date de l'incendie et l'indemnité d'assurance correspondante comptabilisée en valeur de vente, dégageant une plus value de 783 milliers d'euros qui figure au compte de résultat consolidé au niveau du poste "autres produits opérationnels".

- Les coûts de remise en état des bâtiments et installations (454 milliers d'euros) qui interviendront sur l'exercice 2007, sont provisionnés au passif du bilan en provision courante.

- Les surcoûts de sous-traitance prévus qui seront supportés au cours du premier semestre 2007 (692 milliers d'euros), et ce jusqu'au recouvrement total de notre capacité de production dans toutes les lignes de produits, sont couverts par l'indemnité transactionnelle perçue. Ces surcoûts n'étant pas supportés au cours de l'exercice, la partie de l'indemnité d'assurance correspondante a donc été enregistrée en produit constaté d'avance (692 milliers d'euros).

Ces classements comptables permettent de présenter des comptes assez comparables à ceux de l'exercice passé cf. § 3.

B) La fabrication de fils spéciaux sur le site de FSP-one Inc. a été arrêté.

Dorénavant la filiale américaine est consacrée à l'activité de commercialisation et de logistique des fils EDM et fils FSP. La majorité des équipements ont été progressivement rapatriés sur l'usine de Pont de Chérucy, les machines reconditionnées et renouvelées retrouveront un taux d'utilisation optimum au cours de l'exercice 2007, augmentant de façon significative la capacité de production de fils de haute technologie.

1.3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

1.3.1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET CHANGEMENTS DE MÉTHODE LIÉES À LA RÉGLEMENTATION

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Au cours de l'exercice, les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC présentés ci-dessous sont devenus applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 :

- IAS 19 : Amendements – Avantages au Personnel
- IAS 21 : Amendements – Effets des variations des cours des monnaies étrangères
- IAS 39 : Amendements - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation
- IFRS 4 : Contrats d'assurance - Contrats de garantie financière
- IFRS 6 : Exploration et évaluation des ressources minérales
- IFRIC 4 : Déterminer si un accord contient un contrat de location
- IFRIC 5 : Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
- IFRIC 6 : Passifs découlant de la participation à un marché déterminé - Déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'entrée en vigueur de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe, ce dernier n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces nouveaux textes, ou n'ayant pas retenu les options proposées.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire en 2006.

Aucune des normes ou interprétation IFRIC publiées à ce jour dont l'application n'était pas obligatoire en 2006 et qui n'a pas été anticipée n'est susceptible d'entraîner une incidence significative sur la présentation des états financiers des prochains exercices.

1.3.2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du groupe ont été préparés sur base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les placements de trésorerie à court terme.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

Résumé des estimations significatives

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs au cours d'un exercice ultérieur concernent les goodwill.

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

1.4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.4.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La société Thermocompact SA est l'entreprise consolidante. Les comptes des entreprises dont Thermocompact détient plus de 20 % des actions et donc placées sous son contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale.

Les comptes des sociétés consolidées sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

1.4.2. MÉTHODE DE CONVERSION UTILISÉE POUR LA CONSOLIDATION DES FILIALES ÉTRANGÈRES

En application de la norme IAS 21, "Effet des variations des cours des monnaies étrangères", chaque filiale du groupe comptabilise ses opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère à la date de clôture, et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et ne serait repris en résultat qu'en cas de cession ou liquidation de la filiale.

En l'espèce, les taux de conversion Euro/USD utilisés sont les suivants :

Taux moyen de l'exercice 2006 : 1 euro = 1,256 \$;

Taux au 31 décembre 2006 : 1 euro = 1,317 \$.

1.4.3. DATE DE CLÔTURE DES EXERCICES DES ENTREPRISES CONSOLIDÉS

Les comptes annuels des sociétés consolidées sont tous clos en date du 31 décembre 2006.

1.4.4. OPÉRATIONS ET COMPTES INTRA-GROUPE

Toutes les transactions, soldes, produits et charges intra-groupe font l'objet d'une élimination.

1.5. PRINCIPES COMPTABLES

La présentation du bilan retenue est celle par liquidité décroissante, c'est donc conformément à cet ordre que des précisions sont apportées ci-après sur les différents postes.

1.5.1 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif du bilan est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme répondant aux critères de la norme IAS 7, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêt des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

1.5.2. CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS.

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leurs valeurs nominales.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.5.3. CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances et dettes en monnaies étrangères détenues par les sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est l'euro sont comptabilisées au cours de clôture, et les pertes de change latentes et les gains de change latents sont immédiatement comptabilisés en résultat financier.

Les écarts de conversion sur avances long terme consenties à la société FSP-one Inc par les autres sociétés du groupe constituent en substance une augmentation de l'investissement net du groupe dans cette entreprise étrangère, et sont donc inscrits dans les capitaux propres consolidés.

1.5.4. STOCKS

Les stocks matières premières, précieuses ou non, sont valorisés au cours moyen d'achat des quantités en stock à la clôture.

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les coûts d'acquisition des matières premières consommées et les charges directes et indirectes de production conformément aux principes communément admis par la norme IAS 2.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les dépréciations des stocks tiennent compte des coûts de retraitement des déchets de métaux précieux afin de permettre leur recyclage dans le processus de fabrication.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur nette de réalisation.

1.5.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nous rappelons les règles retenues lors du passage aux IFRS : à l'exception du terrain et des bâtiments d'Annecy de Thermocompact évalués par un cabinet dans le cadre d'IFRS 1, le groupe a retenu la méthode du coût amorti pour la comptabilisation de ses immobilisations corporelles (comptabilisation au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles). Désormais, suite à la réévaluation pratiquée par l'application d'IFRS 1, les terrains et bâtiments d'Annecy sont également comptabilisés au coût historique.

La société mère Thermocompact a modifié la durée d'utilité des immobilisations détenues en propre ou objets d'un financement par crédit bail. Ces durées, validées un cabinet d'expertise indépendant ont également été reprise dans les comptes sociaux dans le cadre du changement de méthode sur les actifs (CRC 2002-10) pratiqué lors de l'exercice précédent, rendant ainsi, les valeurs à nouveau homogènes pour le matériel industriel entre les deux référentiels comptables.

Pour toutes les autres filiales, les immobilisations sont comptabilisées à leur coût historique, les valeurs d'entrées et les durées d'amortissements ont été maintenues.

La nature des équipements utilisés dans le groupe ne requiert pas leur éclatement par composants.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La politique d'amortissement des biens inscrits à l'actif faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations sur lesquelles s'appuient le calcul des amortissements sont les suivantes :

Constructions	30 à 40 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	7 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

1.5.6. ACTIFS FINANCIERS

Sont enregistrés sous ce poste les dépôts et cautionnement ainsi que les titres de participation des sociétés non consolidées. Ces titres enregistrés à leur valeur d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation. Ces titres sont totalement dépréciés au 31 décembre 2006.

1.5.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

La ligne "immobilisations incorporelles" correspond aux logiciels acquis par le groupe à hauteur des coûts encourus pour les acquérir. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée entre 5 et 10 ans. Les coûts associés à leur maintien en fonctionnement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Selon la normes IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée de vie, s'ils respectent certains critères. L'analyse n'a pas permis d'identifier de frais de développement répondant à l'ensemble des critères requis pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles. Au titre des frais de recherche et développement un montant de 698 milliers d'euros a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice.

Le poste "goodwill" regroupe les fonds de commerce et les écarts d'acquisition.

1.5.8. DÉPRÉCIATION DES GOODWILL ET AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Selon la norme IAS 36, la société effectue des tests de dépréciation de ses goodwill à chaque clôture annuelle (ou plus fréquemment en cas d'indication de perte de valeur) et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur pour les autres actifs (à l'exception des stocks et des impôts différés).

En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient fait l'objet d'une estimation selon les modalités décrites ci-dessous.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas réversible.

1.5.9. CAPITAL ET RÉSERVES

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

1.5.10. DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts liés à l'emprunt, puis ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

La part remboursable à moins d'un an est classée en passif courant, la somme des échéances ultérieures étant classée à plus d'un an.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits ou pertes latentes qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit ou la perte latente sur la partie de l'instrument financier que l'on détermine être une couverture efficace est comptabilisé directement en capitaux propres.

La partie de la couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits ou pertes résiduels sur les instruments de couverture sont inclus en résultat.

Les couvertures actuelles du groupe Thermocompact ne répondant pas aux tests d'efficacité pour leur comptabilisation en capitaux propres, la variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat à chaque période.

Le groupe n'a pas de politique active en terme de couverture de taux. Les couvertures existantes résultent d'une obligation contractuelle explicitée au § 7.

1.5.11. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût historique.

1.5.12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les comptes consolidés tiennent compte, des impositions différées résultant :

- des différences temporaires issues des déclarations fiscales,
- des écritures spécifiques à la consolidation.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel

l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Compte tenu des résultats déficitaires de la filiale américaine et malgré des perspectives favorables, les pertes fiscales (1 741 milliers de \$) de cette filiale n'ont donc pas fait l'objet de la reconnaissance d'un actif d'impôt différé au 31 décembre 2006, en raison notamment de l'incertitude relative au calendrier prévisionnel d'utilisation de ces pertes fiscales.

1.5.13. PROVISIONS ET AVANTAGES AU PERSONNEL**Engagements de retraite**

Les sociétés françaises du Groupe financent les régimes de retraite par le versement de cotisations à des organismes extérieurs. Il s'agit donc de régimes dits à cotisations définies par lesquels le groupe est définitivement exonéré d'appel de fonds complémentaires.

Echappe à cette modalité le versement de l'indemnité de départ retraite, régime à prestations définies, dont le montant versé dépend du salaire, de l'ancienneté, de la catégorie professionnelle du salarié au moment de son départ en retraite.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite, pour les sociétés françaises, sont calculées conformément à la norme IAS 19 "avantages au personnel", par le service financier de Thermocompact.

La provision est ainsi calculée selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à cette date) et actualisée, au taux de 4,5%. L'indemnité, est également pondérée par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite,
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite, en appliquant la table de mortalité publié au journal officiel en Août 2006,
- l'évolution des salaires (2 % à 3,5 % selon les entités).

En application de la loi du 21 décembre 2006 sur le financement de la sécurité sociale modifiant la loi Fillon, une estimation des départs soumis à ce changement de régime a été établie et intégré au calcul. Son incidence n'est pas significative.

De plus une quote-part du montant déterminé au titre de cette provision indemnité de départ en retraite a été versée à un assureur extérieur. Le montant versé (100 milliers d'euros) a été déduit du montant des engagements pour le calcul de la provision.

La filiale américaine n'a contracté aucune obligation en terme de retraite avec ses salariés en 2006. Au titre de 2007 la société s'est engagé à abonder jusqu'à un maximum de 2 % des salaires sur les versements effectués par les salariés dans le cadre d'un régime "401K", ce régime est un régime à cotisation définies.

Conformément aux possibilités offertes par IAS 19, le Groupe a décidé de ne pas appliquer la méthode du corridor et de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite. En conséquence, les écarts actuariels ne sont pas comptabilisés en capitaux propres et le groupe ne présente donc pas le tableau des capitaux propres sous la forme "SoRIE". (cf. amendement IAS 19 de décembre 2004)

Les gratifications données lors de l'attribution des médailles du travail, sont provisionnées dans les comptes. Les hypothèses actuarielles retenues sont identiques à celles des engagements de retraite.

Litiges

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Plan d'intéressement et de primes

Le groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et primes dans le cadre des obligations juridiques ou des pratiques passées générant une obligation implicite.

1.5.14. PROVISIONS

Une provision pour remise en état du site a été constituée à la clôture car les travaux de réfection du site d'Annecy ne sont pas terminés. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense, actualisée à la clôture.

1.5.15. ACTIFS NON COURANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les activités abandonnées ou en cours de cession sont comptabilisées selon la norme IFRS 5.

1.5.16. INFORMATION SECTORIELLE

Eu égard à la dimension du groupe et à son organisation, la seule segmentation publiée (secteurs primaires) reflète les trois secteurs d'activité : Fils électroérosion, fils de haute technicité et revêtement de surface. Par secteur géographique seule la notion de chiffre d'affaires revêt un caractère significatif puisque la totalité de la production est faite en France.

1.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A) Afin d'assurer notre développement commercial à l'international dans les meilleures conditions économiques, le Groupe a décidé de s'implanter en Asie. Suite à l'étude de marché et d'implantation, le choix de la construction d'une usine au Vietnam, près d'Ho Chi Minh, a été finalisé en Décembre. En janvier 2007, nous avons obtenu la licence d'exploitation type EPZ (export Zone processing) et la filiale au Vietnam a reçu son immatriculation sous la dénomination Hi-Tech Wires Asia (HWA). Cette filiale, sera détenue à 94,97 % par Thermocompact, 5 % par le dirigeant, 0,03 % par FSP-one.

Cette unité produira des fils électroérosion et des fils spéciaux dans un bâtiment de 6000 m². L'objectif de tonnage est fixé à 1250 tonnes en 2008 (80 % EDM ; 20% Fils haute technologie).

Les travaux de gros œuvre ont démarré en Mars. Le début de la production est programmé pour Septembre 2007. Les investissements corporels devraient s'élever à environ 5,2 millions d'euros.

B) Pour financer cette croissance et permettre de continuer les programmes d'investissements en France, une augmentation de capital de Thermocompact a été proposée au marché. Le nombre d'actions créées s'élève à 343 300 au prix de 16,30 euros pour les détenteurs de droits de souscriptions. Tous les détails de cette opération figurent dans les différents publiés : prospectus, note d'opération. Les conséquences de cette augmentation ainsi que des opérations de reclassement effectuées concomitamment conduisent à la répartition du capital suivante :

	Capital	%	Droits de vote	%
Sofil	301 928	19,5 %	481 965	23,4 %
Famille Mollard	95 395	6,2 %	190 726	9,3 %
Total management et assimilé	397 323	25,7 %	672 691	32,7 %
BP Développement	423 029	27,4 %	568 270	27,6 %
CIC Banque de Vizille	110 570	7,2 %	196 570	9,6 %
Alto-Invest	154 584	10,0 %	154 584	7,5 %
Total partenaires financiers	688 183	44,6 %	919 424	44,7 %
Public et salariés	459 349	29,7 %	463 692	22,6 %
Total	1 544 855	100,0%	2 055 807	100,0 %

C) Le site de Pont-de-Chéruy a subi un incendie d'origine électrique le 12 février 2007 au sein de l'atelier d'argentage. L'ensemble des dégâts évalué à un montant maximum de 1,5 million d'euros, y compris la perte d'exploitation est intégralement couvert par l'assurance et ne remet donc nullement en cause la continuité de l'exploitation de la filiale FSP-one.

Une machine a été détruite et les ateliers d'argentage et de zingage pollués par les fumées. Les ateliers de tréfilage et toronnage ont continué à produire. Les moyens rapidement mis en œuvre ont permis d'assurer les commandes les plus urgentes de nos clients et de minimiser les retards de fabrication.

- **FSP-one SAS** de droit français, dont le siège social est à Pont-de-Chéruy (38), détenue à 100 % par Financière FSP
- **FSP-one Inc**, dont le siège social est à Plainville (USA), détenue à 100 % par FSP-one SAS

Désignation	Société de droit	% d'intérêt
Thermocompact	Français	Consolidante
Financière FSP	Français	91 %
FSP-one SAS	Français	91 %
FSP-one Inc	Américain	91 %

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés ci dessous - dont Thermocompact détient directement ou indirectement plus de 50 % - sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

- **Financière FSP**, SAS de droit français, dont le siège social est à Annecy (74), détenue à 91 % par Thermocompact

3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

3.1 INCIDENCE DU SINISTRE

Du fait de la méthode de comptabilisation retenue, explicitée au 1.2 A.

Les impacts sur les agrégats du compte de résultat sous les suivants :

Une plus value de 783 milliers d'euros enregistrée entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel, qui induit une hausse de l'impôt société et corrélativement de la participation des salariés. Ceci est résumé dans le tableau ci-dessous :

	Effet du sinistre	Commentaire
Chiffre d'affaires		Les ventes perdues sont compensées en résultat par une indemnité pour perte d'exploitation sur la ligne : "autres charges et produits d'exploitation", agrégat inclus dans le ROC.
Charges de personnel (participation des salariés)	- 120	La plus value sur remplacement des immobilisations entrant dans la base de calcul de la participation des salariés, l'augmente
Résultat opérationnel courant	- 120	
Autres charges et produits opérationnels	+ 783	Plus-value sur valeur de remplacement des matériels détruits.
Résultat opérationnel	663	
Charge d'Impôt	- 340	Impôt lié à la plus value.
Résultat net	+ 323	

3.2 COMPARAISON COMPTES ESTIMÉS - COMPTES DÉFINITIFS

Les informations communiquées au titre des comptes estimés ont été confirmées par l'arrêté définitif. Il n'existe donc pas de différence entre les comptes estimés 2006 et les comptes définitifs 2006 arrêtés par le conseil d'administration du 25 avril 2006.

4. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

La gestion du groupe s'articule autour de trois segments d'activité :

Le revêtement de surface sur pièces

Cette technologie consiste à venir déposer une fine couche de métal souvent précieux par procédé électrolytique ou chimique sur des pièces industrielles. Appliqué de façon totale

ou sélective, ce processus permet de modifier les propriétés du métal de base et ainsi d'optimiser le fonctionnement des pièces traitées.

Les fils pour l'usinage par électroérosion (EDM)

Thermocompact conçoit, fabrique et commercialise des fils consommables, destinés à découper des pièces métalliques de formes complexes par électroérosion, selon le procédé d'usinage par micro - étincelage.

Les fils de haute technologie

FSP one conçoit, fabrique et commercialise des fils ou torons (fils torsadés) revêtus de métaux précieux ou communs destinés à la fabrication de câbles de haute technologie.

4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE :

en milliers d'euros

Par secteur d'activité	Répartition 2006	2006	2005	2004
Fil électroérosion	47 %	24 241	20 125	20 160
Fil haute technologie	40 %	20 344	16 372	16 313
Revêtement de surface	13 %	6 561	4 788	4 893
		51 146	41 285	41 366

L'année 2006 se caractérise par une croissance forte, sous tendue par une bonne conjoncture mondiale et une envolée des coûts matière.

en milliers d'euros

Par zone géographique	Répartition 2006	2006	2005	2004
France	38 %	19 323	15 322	15 697
Union Européenne	29 %	14 834	11 983	12 361
Etats Unis	15 %	7 541	6 572	5 846
Asie	9 %	4 658	4 208	3 842
Reste du monde	9 %	4 791	3 200	3 620

L'évolution par secteur géographique illustre le fort développement du revêtement de surface sur France, le dynamisme des marchés allemand et américain.

4.3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ:

en milliers d'euros

	2006	% CA	2005	% CA
Fil électroérosion	1 765	7,3%	1 651	8,2 %
Fil haute technologie	1 543	7,6%	687	4,2 %
Revêtement de surface	461	7,0%	187	3,9 %
Activités cédées			- 299	
	3 769	7,4%	2 226	5,4 %

4.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les 798 milliers d'euros de produits opérationnels correspondent :

- Pour 783 milliers d'euros au produit net entre la valeur nette comptable et le produit d'assurance perçu au titre de la valeur de remplacement des équipements détruits dans l'incendie.
- Pour 16 milliers d'euros à une reprise de provision sur garantie de passif liée aux filiales cédées en 2005.

4.5. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Les produits de trésorerie s'élèvent à 5 milliers d'euros.

- Les principaux postes composant les 694 milliers d'euros d'intérêts sont :
- Les intérêts bancaires sur emprunts à moyen terme : 501 milliers d'euros,
- Les intérêts sur endettement court terme : 191 milliers d'euros

4.6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les autres produits et charges financières (– 579 milliers d'euros) correspondent à des pertes de change (net des gains).

4.7. RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt de l'exercice, soit 1 108 milliers d'euros, se décompose en :

- Impôt exigible : 1 273 milliers d'euros,
- Impôt différé : produit de 165 milliers d'euros.

en milliers d'euros
 Résultat consolidé 2 192

Charge d'impôt inscrite au compte de résultat consolidé – 1 108

Résultat consolidé avant impôt 3 300

Charge d'impôt théorique 1 100

Ecart entre charge réelle et charge théorique – 8

Explication de l'écart entre la charge réelle et charge théorique

Différences permanentes – 14

Déficits n'ayant pas fait l'objet de la reconnaissance d'une économie d'impôt* – 12

Divers 18

– 8

* Ces déficits correspondent au déficit de 2006 de la filiale américaine.

Les sociétés Financière FSP et FSP-one SAS sont intégrées fiscalement.

4.8. RÉSULTAT PAR ACTION EN EUROS

	2006		2005
Nombre d'actions en circulation à la clôture	1 201 555	1 201 555	1 201 555
Nombre d'actions créées en 2007 mais portant jouissance dès le 01/01/2006	343 300		
Résultat opérationnel consolidé	4 566 839 €		1 616 546 €
Résultat net consolidé (part du groupe)	2 120 839 €		1 020 094 €
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 191 811 €		979 599 €
	Rapporté à 1 544 855 actions :		
Résultat opérationnel consolidé par action	2,96 €	3,80 €	1,35 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (part du groupe)	1,37 €	1,76 €	0,85 €
- dont activités cédées			– 0,06 €
- dont activités poursuivies			+ 0,91 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (de l'ensemble consolidé)	1,42 €	1,82 €	0,82 €

Etant donné que les actions créées dans le cadre de l'augmentation de capital entrent en jouissance dès le 1^{er} janvier 2006 les résultats par actions sont indiqués, rapportés soit au nombre d'actions existantes à la clôture, soit au nombre d'actions à l'issue de l'augmentation de capital.

Au 31 décembre 2006, il n'existe pas d'instruments dilutifs ni de titres d'autocontrôle.

4.9. EFFECTIF

	Effectif moyen	Opérateurs	Techniciens et employés	Ingénieurs et cadres
Fil électroérosion	75	42	19	14
Fil haute technologie	92	55	29	8
Revêtement de surface	36	16	12	8
	203	113	60	30

Le recours au personnel intérimaire sur l'exercice équivaut à 29 personnes dont 6 couverts par l'indemnité d'assurance.

4.10. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

4.10.1 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Au titre des salaires et avantages en nature : 254 257

Au titre des jetons de présence : 18 294

4.10.2 RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT DE LA PRINCIPALE FILIALE :

185 873 euros

5. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE BILAN

5.1. TRÉSORERIE

Les liquidités à l'ouverture de l'exercice étaient de 1 238 milliers d'euros. A la clôture, elles atteignent 3 942 milliers d'euros incluant un placement à court terme pour 3 millions d'euros.

5.2. CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Par activité en milliers d'euros	2006	2005
EDM	3 308	3 103
Fils HT	3 718	3 786
Revêtement de surface	2 604	1 916
Revêtement de surface cédé et divers	955	778
Total Brut	10 585	9 584
EDM		
Fils HT		
Revêtement de surface	182	144
Revêtement de surface cédé	497	341
Provisions	679	485
EDM	3 308	3 103
Fils HT	3 718	3 786
Revêtement de surface	2 880	2 210
Montant net	9 905	9 099

La baisse du poste client en période de forte croissance du chiffre d'affaires reflète deux facteurs :

- Un suivi rigoureux des encours.
- La croissance des ventes de fils spéciaux sur l'Europe et plus particulièrement l'Allemagne pays où les délais de paiement sont traditionnellement courts et la baisse sur la Chine, pays à délais de paiement plus longs.

5.3. STOCKS

Par nature en milliers d'euros	2006	2005
Matières premières et autres approvisionnements		
EDM	1 556	875
Fils HT	1 351	894
Revêtement de surface	769	798
Sous total	3 676	2 567
Produits finis et en cours		
EDM	2 907	1 234
Fils HT	2 495	2 000
Revêtement de surface		
Sous total	5 402	3 234
Provisions		
EDM	- 20	- 14
Fils HT	- 131	- 94
Revêtement de surface	- 5	- 48
Montant net	8 922	5 645
Par activité en milliers d'euros	2006	2005
EDM	4 443	2 096
Fil HT	3 715	2 800
RS	764	749
Total net	8 922	5 645

L'évolution des stocks (+ 58%) s'explique par la hausse des matières premières et le recours à la sous-traitance qui nous conduit à stocker des produits finis, alors que habituellement les produits sont livrés au fur et à mesure de la production.

5.4. AUTRES ACTIFS COURANTS

Par nature en milliers d'euros	2006	2005
Emballages consignés	69	75
Personnel & charges sociales	60	41
Etat TVA	612	369
Etat subventions & produits à recevoir	237	235
Débiteurs & créditeurs divers	55	3
Avances et acomptes	33	2
Charges constatées d'avance	178	170
Total	1 246	895

5.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs Brutes en milliers d'euros	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Transferts	Cessions	Ecart de conversion	Valeurs brutes fin de période
Thermocompact	17 284	1 947		- 1 702	0	17 531
Terrain, bâtiments et agencements	3 785	2		- 425		3 362
Matériel et divers	7 960	1 799		- 567		9 192
Matériel en crédit bail	5 539	146		-709		4 976
FSP-one SA	6 345	316	366	- 40	0	6 987
Terrain, bâtiments et agencements	3 228	12				3 240
Matériel et divers	3 009	304	366	- 40		3 639
Matériel en crédit bail	108					108
FSP-one Inc						
Matériel	1 076		- 974		- 74	28
	24 705	2 263	- 607	- 1 742	- 74	24 546

en milliers d'euros	à l'ouverture	Amortissements			Fin de période	Valeurs nettes
		Dotation de la période	Sur cessions	Ecart de conversion		
Thermocompact	9 138	1 218	- 641	0	9 715	7 816
Terrain, bâtiments et agencements	512	246	- 53		706	2 657
Matériel et divers	5 224	607	- 333		5 498	3 695
Matériel en crédit bail	3 401	364	- 254		3 512	1 465
FSP-one SA	2 806	642	- 28	0	3 420	3 567
Terrain, bâtiments et agencements	1 025	228			1 253	1 987
Matériel et divers	1 750	399	- 28		2 121	1 518
Matériel en crédit bail	31	15			46	62
FSP-one Inc						
Matériel et divers	620	29	- 583	- 43	23	6
	12 564	1 888	- 1 251	- 43	13 157	11 389

Valeurs nettes par activité en milliers d'euros	2006	2005
EDM	6 538	5 976
Fils Haute technologie	3 573	3 995
Revêtement de surface	1 278	2 170
Total net	11 389	12 142

5.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (123 milliers d'euros) correspondent aux logiciels achetés par l'entreprise, la variation de valeur nette s'explique par la dotation aux amortissements de l'exercice.

5.7. GOODWILL

Le Goodwill s'élève, fin d'exercice, à 2 022 milliers d'euros. Une quote-part de ce montant étant valorisé à l'origine en devise, une variation de - 37 milliers d'euros a été enregistrée à la clôture.

Le goodwill se répartit par UGT de la façon suivante :

en milliers d'euros	Valeur à la clôture
Fils électroérosion	741
Fils de haute technologie	1 208
Revêtement de surface	73
Total	2 022

Des tests de dépréciation sont effectués sur ces différents actifs. Les hypothèses retenues pour ces calculs sont les suivantes :

- un taux sans risque de 3,77 %,
- une prime de risque de 6,46 %,
- un bêta désendetté de 1,
- un taux de croissance à l'infini de 0.

Sur ces bases et compte tenu de la structure financière retenue, les taux d'actualisation utilisés pour réaliser les tests de dépréciation sont compris entre 7,46 % et 9,10 %.

Les données prévisionnelles retenues, pour ces tests, ont été élaborées sur la base des budgets 2007, sur une durée de cinq ans en tenant compte d'une évolution prudente de l'activité (+ 1 %) et de la marge (stable).

Cette analyse a montré qu'il n'y avait pas lieu de comptabiliser de dépréciation complémentaire à celle enregistrée en juin 2005, compte tenu des hypothèses retenues en fonction des éléments connus à ce jour.

5.8. ENDETTEMENT NET

Dettes financières en milliers d'euros	Capital restant dû au 31/12/2005	Nouveaux emprunts	Remboursements sur l'exercice	Capital restant dû au 31/12/2006	Dont part < 1 an	Part > 1 an et < 5 ans
Endettement bancaire Moyen terme	11 583	1 500	2 761	10 322	2 707	7 615
Endettement Crédit Bail	817	146	699	264	122	142
Endettement divers	256		52	204	52	152
Concours bancaires Court terme	3 648	3 821	3 648	3 821	3 821	
Intérêts Courus	45	15	45	15	15	
Juste Valeur Instruments Financiers	84	58	83	59	59	
Endettement	16 433	5 540	7 288	14 685	6 776	7 909
Liquidités	1 239			3 942		
Endettement net	15 196			10 743		

Les emprunts et dettes financières, à moyen terme à l'origine, sont détaillés par nature de taux dans le tableau ci dessous. L'intégralité de la dette a été contractée en euros.

	Total	Taux variables	Taux fixes
Moyen terme			
Endettement bancaire moyen terme	10 322	9 427	895
Endettement en crédit bail	264		264
Endettement divers	204		204
Total	10 790	9 427	1 363

En 2002, et conformément à une obligation contractuelle des contrats d'emprunt, des couvertures de taux ont été prises. Ces instruments financiers, portant sur un montant fin décembre 2006 de 713 milliers d'euros reviennent en fonction des conditions du marché actuel à échanger de l'Euribor contre du taux fixe à 4.45%. La dernière échéance de cette couverture est en mars 2007.

Le coût présumé et actualisé de cet instrument financier à fin décembre est valorisé pour 1 milliard d'euros en endettement.

Le solde de 57 milliers d'euros figurant en instruments financiers correspond à la contrepartie de la part non efficace, comptabilisée en perte de change, de couverture de change.

Les contrats d'emprunts souscrits auprès de la société générale en tant que chef de file comportent une liste d'évènements qui entraîneraient le remboursement de la dette. Le groupe, au 31 décembre 2006, ne se trouve dans aucun des cas prévus de remboursements anticipés.

Le taux de marge pris par les banques est indexé sur le respect des ratios de gearing et leverage. A fin 2005, le non respect de ces covenants n'a pas entraîné de complément sur la marge. A fin 2006, les ratios sont respectés.

5.9. FOURNISSEURS

Par activité en milliers d'euros	2006	2005
Fil électroérosion	4 332	2 348
Fil haute technologie	2 161	1 995
Revêtement de surface	1 105	803
Investissements	1 220	
Total	8 819	5 146

L'augmentation du poste fournisseur correspond à la hausse des coûts matière, au recours à la sous-traitance, et à un volume d'investissements en cours important en fin d'exercice

5.10. AUTRES PASSIFS COURANTS

	2006	2005
Personnel & charges sociales	2 323	1 740
Etat	42	35
Créditeurs divers	87	78
Produits constatés d'avance	711	
Total	3 164	1 854

L'augmentation du poste s'explique :

- Par la constatation d'un produit constaté d'avance : Il s'agit de la partie de l'indemnité d'assurance destinée à couvrir les

surcoûts de sous-traitance jusqu'à recouvrement total de la capacité de production pour toutes les gammes de produits.

- Par l'augmentation des charges de personnel dues, en particulier, la participation des salariés suite à l'amélioration du résultat.

5.11. PROVISION COURANTE

L'intégralité des travaux de réfection du bâtiment n'étant pas achevée, une provision pour remise en état a été constituée à partir des devis sur les travaux à effectuer (454 milliers d'euros).

5.12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Base en milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Sur différences temporaires issues des déclarations fiscales	1 120	918
Sur retraitements de consolidation :		
• Crédit Bail	- 1 262	- 1 397
• Amortissements dérogatoires	- 2 162	- 2 376
• Autres retraitements immobilisations	- 189	- 268
• Instruments financiers	58	84
Total retraitements	- 3 555	- 3 957
Solde base de calcul des impôts différés	2 435	3 039
Taux : 33,33 %		
Impôt différé passif décomposé selon les entités juridiques en :	811	1 013
• Impôts différés à l'actif	66	83
• Impôts différés au passif	877	1 096

5.13. PROVISIONS ET AVANTAGES AU PERSONNEL

	31/12/2006	31/12/2005
Litige prud'hommes	21	
Indemnités départ en retraite	309	333
Médailles du travail	63	57
Engagement caution		16
Total	393	406

Les engagements pour indemnités de départ en retraite calculés selon la méthode explicitée au 1.5.13 s'élève à 409 milliers d'euros contre 333 milliers fin 2005. 100 milliers d'euros ne figurent pas en provision car couverts par une assurance. Le taux indicatif de rémunération de l'assurance est de 4 % mais le versement ayant été effectué fin décembre il n'a pu être validé à ce jour.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Description de l'engagement	A la clôture	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garantie de passif T2R	350	350		
Nantissement des équipements financés en crédit bail	264	122	142	
Hypothèque sur bâtiment	277	178	99	
Cautionnement location local industriel	36	36		

Les emprunts auprès de la Société Générale pour un total de 9 295 milliers d'euros, font l'objet d'un contrat cadre avec des garanties croisées entre les sociétés décrites ci dessous :

Prêts à moyen terme	Date de départ	Date de fin	Part < 1 an	Part >1 an< 5 ans	Part > 5 ans
Type de suretés			2 136	7 159	
Nantissement titres Financière FSP détenues par Thermocompact	sept-01	sept-10			
Nantissement titres FSP-one détenus par Financière FSP	sept-01	sept-10			
Garantie autonome à première demande accordée par Thermocompact	sept-01	sept-10			
Garantie autonome à première demande accordée par Financière FSP	sept-01	sept-10			
Garantie autonome à première demande accordée par FSP-one	sept-01	sept-10			
Cession du prêt Thermocompact - Financière FSP-one	sept-01	sept-10			

Les engagements en matière de droit à la formation s'élèvent à 9 422 heures. Au 31 décembre un seul salarié a demandé à bénéficier du régime.

6.2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Entre les différentes sociétés du groupe, les échanges sont de caractère commercial.

Il existe un contrat de service entre la société Sofil appartenant aux dirigeants de Thermocompact et les sociétés du groupe, concernant la refacturation au temps passé des services financiers.

Les montants facturés par Sofil aux différentes sociétés du groupe se sont élevés à 192 milliers d'euros pour l'exercice 2006.

6.3. GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Thermocompact est confronté à un certain nombre de risques.

Du fait de la surface de la société et de son historique, certains sont traités avec plus d'acuité que d'autres.

Pour une transparence de l'information, une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

Risque de marché :

■ Risque matières premières et prix :

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possible.

De la description ci-dessus, il apparaît que les coûts d'achat principaux peuvent fluctuer de façon importante, le risque réside donc en la capacité pour le groupe à répercuter ces variations dans les prix de vente.

Cette exposition du Groupe mérite une analyse par secteur :

- Concernant les fils haute technologie, les variations des cours des matières sont automatiquement répercutées sur les prix de vente selon les modalités définies dans les conditions générales de vente.
- Concernant le revêtement de pièces, le groupe travaille "à façon". THERMOCOMPACT, facture uniquement la prestation de revêtement et refacture au cours du jour les métaux utilisés. La société n'est donc pas soumise au risque de variations de cours des matières premières sur cette activité.
- Sur le secteur "électroérosion", les variations du cours des matières, et notamment du cuivre et du laiton, sont répercutées sur les prix de vente. La fréquence des ajustements des prix de vente en fonction du coût des matières a évolué comme suit :
 - Avant 2006, ces ajustements étaient réalisés de une à trois fois par an.
 - Sur les trois premiers trimestres 2006, les ajustements ont été réalisés tous les deux ou trois mois.
 - Depuis septembre 2006, suite à un accord avec le groupe Charmilles, les ajustements sont appliqués automatiquement mensuellement. Les mêmes conditions de ventes s'appliquent aux autres distributeurs.

Le risque d'écart sur la répercussion de prix est donc désormais principalement limité au décalage entre les délais de fabrication à partir des commandes, le délai de stockage et de livraison.

■ Risques de change : le Groupe n'est exposé que vis-à-vis du dollar, sous deux aspects :

a) Le risque de conversion de la filiale américaine : les bilans et comptes de résultats de la filiale, initialement comptabilisés en dollars, sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

Or, la variation de change de l'euro contre dollar modifie la valeur des actifs, passifs, produits et charges, même si leurs valeurs sont restées inchangées dans la devise d'origine.

Ce risque n'est pas couvert du fait du caractère long terme de l'investissement dans la filiale américaine.

L'écart de conversion est comptabilisé au bilan dans les capitaux propres.

b) Le risque d'exposition commerciale concerne les ventes consolidées faites aux Etats-Unis et en Asie.

Tous les autres pays sont facturés en euro.

Les ventes en dollars en 2006 se sont élevées à 15 482 milliers de dollars;

Les achats en dollars se sont élevés à 5 548 milliers de dollars.

Exposition du groupe vis-à-vis du US dollar au 31 décembre 2006 :

en milliers de dollars

Actifs	
Disponibilités	751
Créances clients	1 901
Stocks	1 943
Autres actifs courants	11
Passifs	
Endettement	0
Fournisseurs	362
Autres passifs courants	2
Position nette en milliers de dollars	4 242

Il n'existe pas de politique systématisée de couverture de change. Des opérations de couverture de change sont mises en place de façon ponctuelle sur la société Thermocompact sur les conseils des salles de marché de nos banques.

Risque de taux : l'endettement bancaire du Groupe à moyen terme (10 322 milliers d'euros) est souscrit pour 9 427 milliers d'euros en taux variable.

Des couvertures de taux avaient été initiées en 2002. Compte tenu des échéanciers de remboursement, elles couvrent actuellement l'endettement à hauteur de 713 milliers d'euros. L'actualisation de la juste valeur de ces couvertures est comptabilisée en autres charges et produits financiers.

Un écart de 1% du taux induit un effet d'environ 90 milliers d'euros sur le résultat.

Risque de contrepartie : il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimise l'impact.

Le risque dû à la prépondérance de sociétés du groupe Charmilles dans notre clientèle est de fait limité par le fait que les sociétés du réseau de distribution sont juridiquement indépendantes les unes des autres.

Risque de liquidités : outre l'endettement moyen terme, le Groupe dispose d'autorisations de lignes de financement court terme auprès de ses différentes banques, à hauteur de 8 200 millions d'euros maximum. Le risque lié aux covenants des contrats bancaires a été décrit au § 5.8.

Risques opérationnels :

■ **risque industriel** : la spécialisation des sites de production par activité, nécessaire à l'optimisation de la compétence des équipes et à la productivité, fait peser sur le Groupe un risque lié à l'arrêt accidentel d'une usine de fabrication.

La société FSP-One fait partie d'une enceinte gardée en permanence.

De plus toutes les sociétés du Groupe disposent d'un système d'alarme vers une société de surveillance extérieure qui permet en cas de sinistre ou d'intrusion dans un secteur où les opérateurs ne seraient pas présents, de donner l'alerte dans un délai court.

■ **risque environnemental** : conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle la société Thermocompact a adopté la démarche ISO 14000 dès 2001 et a obtenu la certification en 2002.

Les risques opérationnels, tant industriels qu'environnementaux sont couverts dans des programmes d'assurance groupe auprès d'assureurs de notoriété internationale.

Quatre programmes permettent la couverture des risques opérationnels :

- dommages et pertes d'exploitation : tous sites,
- responsabilité civile professionnelle : tous sites,
- responsabilité civile produits aéronautiques avec extension spatiale : FPS-One France et Etats-Unis,
- atteinte à l'environnement : site de Metz-Tessy.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Thermocompact, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif à l'incendie d'une partie de l'usine de Thermocompact à Metz-Tessy dans la nuit du 25 au 26 février 2006 exposé dans la note 1.2 aux états financiers et son incidence sur les comptes consolidés décrite dans la note 3.1. aux états financiers.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.5.8 et 5.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.5.8 et 5.7 donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 25 avril 2007.

Les commissaires aux comptes :

Hervé KRUGER
1, place du 18 juin 1940
79940 Annecy-le-Vieux

Jean-François METZ
PAE Les Glaisins
13, avenue de Pré-Félin
79940 Annecy-le-Vieux



Comptes sociaux

- 32 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 41 Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- 42 Bilan
- 44 Compte de résultat
- 45 Tableau des flux de trésorerie
- 46 Annexes aux comptes sociaux
- 62 Rapport Général des Commissaires aux comptes
- 63 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 64 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes afférent
- 69 Texte des résolutions

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET SON ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des chiffres et des commentaires suivants.

CHIFFRES CLES

en milliers d'euros

	Exercice 2006		Exercice 2005		Exercice 2004	
Chiffre d'affaires net	30 763		24 961		29 461	
dont export				64,3 %		55,6 %
Matières et marchandises consommées	15 567	50,6 %	11 801	47,3 %	13 409	45,5 %
Charges de personnel	5 511	17,9 %	5 420	21,7 %	6 512	22,1 %
Excédent brut d'exploitation	3 730	12,1 %	2 050	8,2 %	2 382	8,0 %
Dotations aux amortissements et provisions	1 500	4,9 %	1 577	6,3 %	1 669	5,7 %
Résultat d'exploitation	2 229	7,2 %	473	1,8 %	1 304	4,4 %
Résultat financier	- 564		+ 873		- 5 011	- 17 %
Résultat exceptionnel	1 083		- 1 247			
Résultat net	1 556		21		- 3 050	- 10 %
Capacité d'autofinancement	1 764		1 055		3 014	
Investissements	2 087		533		443	
Effectif moyen inscrit	111		116		137	

ACTIVITE ELECTROEROSION

L'année 2006 a été marquée par un très fort développement des marchés américain et surtout asiatique. Les ventes de fils électroérosion se sont élevées à 24,1 millions d'euros contre 19,4 millions d'euros l'exercice précédent soit une augmentation de 24,9 % qui se décompose en une augmentation de quantité de 1,4 millions d'euros, grâce aux nouveaux produits lancés à l'automne 2005, et une augmentation de prix de 3,1 millions d'euros.

La hausse permanente du cuivre au cours de l'exercice nous a conduit à réviser à plusieurs reprises nos tarifs jusqu'à la signature à l'automne d'un accord de répercussion automatique.

ACTIVITE REVETEMENT DE SURFACE :

L'activité de la division revêtements de surfaces a été soutenue tout au long de l'année 2006. L'activité s'appuie sur 5 grands secteurs d'activité et compte plus de 200 clients. L'ensemble des secteurs ont été en forte évolution y compris la téléphonie.

Les marchés traditionnels de l'automobile et de la connectique sont restés porteurs et représentent 60 % de notre CA. L'aéronautique arrive à un niveau intéressant de notre CA. Les ratios matières, main d'œuvre et dépenses de fonctionnement sont restés dans les valeurs du budget.

ANALYSE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

L'excellente tenue de l'activité, la répercussion importante des hausses matière et la tenue des frais généraux ont conduit à une amélioration de tous les indicateurs de gestion et de trésorerie.

D'autre part l'indemnité perçue par l'assurance, à hauteur de 9,6 millions d'euros, a totalement compensée les frais de remises en état et le recours à la sous-traitance que nous avons mis en place pour satisfaire la demande client. Pour plus de précision concernant l'incidence sur les comptes de l'enregistrement des éléments liés au sinistre, se reporter aux notes 17 et 19 de l'annexe des comptes sociaux.

Le résultat financier, de – 564 567 euros, se décompose comme suit :

• intérêts bancaires	– 483 910
• intérêts groupe	+ 97 909
• intérêts et produits divers	– 5 719
• effets de change	– 129 777
• reprises provisions	+ 16 716
• dotation provisions pour perte de change	– 59 786

Les produits exceptionnels s'élèvent à 2 710 986 euros correspondant à hauteur de 1 855 239 euros à la sortie des immobilisations détruites (valeur de remplacement indemnisée) et à hauteur de 855 035 euros à la reprise des amortissements dérogatoires et à l'indemnisation de reconstitution des stocks. Après prise en compte des charges exceptionnelles pour un montant de 1 628 031 euros correspondant aux dotations aux amortissements dérogatoires pour 206 682 euros, à la provision pour litige pour 20 500 euros, au versement d'indemnité de départ à la retraite pour 100 000 euros, à l'indemnité de reconstitution de stocks pour 442 923 euros et à la valeur net comptable des immobilisations détruites pour 855 949 euros, le résultat exceptionnel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élève à la somme de 1 082 955 euros.

Après paiement d'un impôt sur les sociétés de 906 758 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2006 se solde donc par un résultat net comptable bénéficiaire de 1 556 239 euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 21 372 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de distribuer et d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 556 238,96 euros de la manière suivante :

5 % à la Réserve légale, soit la somme de	77 811,95
Dividende à distribuer	386 213,75
Le solde, soit la somme de intégralement au poste Autres Réserves	1 092 213 26

Total **1 556 238,96**

PROGRÈS RÉALISÉS OU DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le site principal de la société Thermocompact a subi un incendie d'origine accidentel dans la nuit du 25 février au 26 février 2006.

Les conséquences physiques de ce sinistre ont été :

- Une contamination par les fumées de l'ensemble du site.
- Une dégradation de la station de traitement des effluents.
- La destruction totale de 500 m² de bâtiment, endommageant la structure voisine.
- La destruction totale de 5 machines de fabrication de fils pour électroérosion.

Les mesures prises :

- Décontamination des suies sur l'ensemble du site.
- Evacuation des effluents pour leur traitement hors site jusqu'à remise en service de la station de traitement des eaux.
- Recours à la sous-traitance en attendant la livraison des équipements de remplacement.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les recherches se sont concentrées sur l'optimisation des procédés de fabrication. Des machines existante ont été modifiées pour produire les nouveaux fils pour électroérosion. La consommation électrique de plusieurs procédés a aussi été réduite. Outre leur intérêt immédiat, ces recherches ont permis de préparer l'implantation de la nouvelle usine ne Asie et d'imager à moyen terme une métallurgie différente de celle d'aujourd'hui.

D'intéressantes interactions entre les fils pour électroérosion et les technologies d'usinage ont été observées. Cela permettra de mettre au point de nouveaux produits dans un futur proche. La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 592 milliers d'euros.

CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

(ARTICLE L 225-102-1 ALINÉA 4 DU CODE DE COMMERCE)

A/ CONSÉQUENCES SOCIALES :

L'effectif moyen de la société est de 111 personnes au 31 décembre 2006.

L'horaire est de 35 heures.

Effectif moyen de l'exercice	111
Effectif à temps partiel	4
Nombre de recrutements en CDI	4
Nombre de recrutements en CDD	4
Nombre de départs (hors licenciements)	8
Nombre de transferts (cession de branche d'activité)	3
Nombre de licenciements	3
Nombre de jours d'absence	2 206
Masse salariale hors charges	3 575 778 €
Nombre d'accidents du travail	14
Dépenses formation	84 043 €
Nombre d'heures de formation	1 222
Nombre de personnes formées	74
Nombre de personnes handicapées	2
Nombre d'intérimaires moyen	15
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	Oui
Existence d'un contrat d'intéressement	Oui

B/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES :

En 2006 et pour la troisième année consécutive nos rejets liquides sont en baisse. Notre consommation d'eau est réduite de 40% alors même que nous avons doublé la surface de métal traité. Et le tonnage de boue d'hydroxyde-métallique (déchet final de notre station de traitement) a été réduit de 5 %. Nous avons réalisé l'installation d'un nouveau laveur de gaz pour réduire nos rejets atmosphériques.

Nous avons choisi de confier l'exploitation de la station de traitement de l'eau avant rejet à Véolia spécialisée et reconnue dans le domaine.

La visite de contrôle de la DRIRE a eu lieu en décembre et le bon fonctionnement de nos procédés a pu être vérifié. Ce point avait été audité en septembre dans le cadre de la certification environnementale ISO 14001. Cet audit n'avait relevé aucune non-conformité. Nous avons obtenu le même résultat pour notre système de management vis-à-vis de l'ISO 9001.

Lors de ces trois audits, nous avons pu mettre en évidence l'efficacité de notre plan de gestion des situations de crises. Ce plan a été mis en œuvre lors de l'incendie du 26 février 2006. Nous avons montré les pièces prouvant l'élimination des déchets (dans les centres agréés) y compris les eaux d'incendie et également prouvé qu'aucun rejet dans le milieu n'a été fait. La DRIRE et le service de l'eau informés le jour même de l'incendie avaient pu établir le constat du respect de l'environnement.

Nous avons défini et installé un nouveau système de protection contre l'intrusion, de détection d'incendie et la détection de gaz toxique.

Notre plan de réduction de l'emploi des chromes s'est achevé avec succès.

Nous travaillons avec Véolia pour atteindre les nouveaux seuils de rejets applicables au 1er octobre 2007.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va poursuivre son développement en développant ses produits à forte valeur ajoutée (politique de recherche et développement soutenue, stratégie de co-développement) et en renforçant ses positions sur de nouvelles zones dynamiques comme explicité dans le paragraphe suivant.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI

Afin d'assurer notre développement commercial à l'international dans les meilleures conditions économiques, le Groupe a décidé de s'implanter en Asie. Suite à l'étude de marché et d'implantation, le choix de la construction d'une usine au Vietnam, près d'Ho Chi Minh, a été finalisé en Décembre 2006. En janvier 2007, la société a obtenu la licence d'exploitation type EPZ (export Zone processing) et la filiale au Vietnam a reçu son immatriculation sous la dénomination Hi-Tech Wires Asia (HWA).

Cette unité produira des fils électroérosion et des fils spéciaux dans un bâtiment de 6000 m². L'objectif de tonnage est fixé à 1250 tonnes en 2008 (80 % EDM ; 20 % Fils haute technologie).

Les travaux de gros œuvre ont démarré en mars 2007. Le début de la production est programmé pour Septembre 2007.

Les investissements corporels devraient s'élever à environ 5,2 millions d'euros.

Organisée en société à responsabilité limitée de droit Vietnamien, le capital social de HWA s'élève à 3 millions de \$, détenu à 94,97 % par Thermocompact.

Pour financer cette croissance et permettre de continuer les programmes d'investissements en Europe, une augmentation de capital a été proposée au marché.

En effet, en date du 15 février 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société a délégué au conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, la compétence de décider d'augmenter en une ou plusieurs fois, dans un délai de 26 mois à compter de ladite assemblée générale, le capital social de la société à hauteur d'un montant maximum de 10 000 000 euros prime d'émission comprise.

Le conseil d'administration a bénéficié de deux délégations de pouvoirs pour procéder à cette augmentation de capital :

- L'une avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- L'autre avec suppression du droit préférentiel de souscription.

En vertu de la délégation générale qui lui a été accordée par l'assemblée générale, par décision en date du 15 mars 2007, le conseil d'administration a délégué au Directeur Général de la société la compétence de décider d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la société à hauteur de 10 000 000 euros prime d'émission comprise, et ce avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le 12 mars 2007, le document de référence a obtenu le visa de l'AMF et le 20 mars 2007 l'AMF a délivré son visa concernant la note d'opération.

Le Directeur Général a donc décidé le 16 mars 2007 d'initier une augmentation de capital d'un montant de 5 595 790 euros par l'émission de 343 300 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

La période de souscription a été ouverte du 30 mars 2007 au 10 avril 2007 inclus. Le prix d'émission a été de 16,30 euros par action, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription de 0,94 euros et la valeur théorique de l'action Thermocompact ex-droit s'élève à 19,61 euros.

En date du 23 avril 2007, Natixis a délivré le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles ont été livrées le 23 avril 2007.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée, le Directeur Général a constaté la réalisation de l'augmentation de capital et a modifié en conséquence les statuts.

Après les opérations d'augmentation de capital la répartition est la suivante :

- La société Sofil détient plus du dixième de notre capital social et plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La Banque Populaire Développement détient plus du quart de notre capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- Monsieur Gilles Mollard détient plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La CIC Banque de Vizille détient plus du vingtième de notre capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- Alto-Invest détient un dixième du capital et plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale.

Au 24 avril 2007	Capital	%	Droits de vote	%
Sofil	301 928	19,5 %	481 965	23,4 %
Famille Mollard	95 395	6,2 %	190 726	9,3 %
Total management et assimilé	397 323	25,7 %	672 691	32,7 %
BP Développement	423 029	27,4 %	568 270	27,6 %
CIC Banque de Vizille	110 570	7,2 %	196 570	9,6 %
Alto-Invest	154 584	10,0 %	154 584	7,5 %
Total partenaires financiers	688 183	44,6 %	919 424	44,7 %
Public et salariés	459 349	29,7 %	463 692	22,6 %
TOTAL	1 544 855	100,0%	2 055 807	100,0 %

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR ELLE

A/ ACTIVITE DES FILIALES :

La société Thmocompact détenait au 31 décembre 2006 :

- 91 % du capital de la société Financière FSP, société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 euros, dont le siège social est à Metz-Tessy (74370) - Z.I. Les Iles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 438 977 340 RCS Annecy.

L'exercice clos le 31 décembre 2006 s'est soldé par une perte nette comptable de 252 022,89 euros.

Rappelons que cette société est une holding qui n'a aucune activité industrielle.

B/ ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES :

La société Thermocompact contrôlait au 31 Décembre 2006 :

- Indirectement 91 % du capital de la société FSP-one (elle-même détenue à 100 % par la société Financière FSP), société par actions simplifiée au capital de 10 200 000 euros, dont le siège social est à Pont-de-Cheruy (38230) - 31 rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS Vienne.

L'exercice clos le 31 décembre 2006 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 865 105,27 Euros pour un chiffre d'affaires de 20 283 146 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

- Indirectement 91 % du capital de la société FSP-one Inc (elle-même détenue à 100 % par la société FSP-one), société au capital de 900 000 \$, dont le siège social est à Plainville (Massachusetts) - 30 Taunton Street, aux Etats-Unis.

L'exercice clos le 31 décembre 2006 s'est soldé par une perte nette comptable de - 37 005 euros pour un chiffre d'affaires de 7 536 149,35 euros.

Cette société commercialise du fil de haute technologie fabriqué par FSP-one du fil électroérosion fabriqué par la société Thermocompact.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS

Néant.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES - PART DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ QUE CELLES-CI DETIENNENT (AUTO CONTRÔLE)

Néant.

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE) À FIN 2006.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que :

- La société Sofil détient plus du cinquième de notre capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- La Banque Populaire Développement détient plus du quart de notre capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- Monsieur Gilles Mollard détient plus du vingtième de notre capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- Monsieur Jean-Claude Cornier détient plus du vingtième de notre capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- Madame Karine Cornier détient plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La Banque de Vizille détient plus du vingtième de notre capital social

Au 31 décembre 2006, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
BP Développement	329 023	27,4 %	474 284	24,6 %
Sofil	300 193	25,0 %	600 193	31,2 %
Famille Cornier	116 891	9,7 %	233 782	12,1 %
Famille Mollard	97 331	8,1 %	194 662	10,1 %
Banque de Vizille	86 000	7,2 %	146 200	7,6 %
Public et salariés	272 117	22,6 %	276 475	14,4 %
TOTAL	1 201 555	100,0 %	1 925 596	100,0 %

AVIS DE RÉGULARISATION DONNÉS ET ALIENATIONS D' ACTIONS EFFECTUÉES EN VUE DE RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES NON CONFORMES

Néant.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'inaccessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2006 au sein du capital de la société Thermocompact en vertu des dispositions précitées est non inexistante.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

La trésorerie de la société s'est améliorée de 3,2 millions d'euros sur l'exercice, se décomposant en :

- 3,7 millions d'euros de flux généré par l'activité dont 1,8 millions d'euros provenant de la marge brute d'autofinancement et 1,9 million d'euros de la variation positive du besoin en fonds de roulement.
- – 0,2 millions d'euros de flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement car les 2,1 millions d'euros d'investissements sont quasiment compensés par la valeur de remplacement des immobilisations détruites lors de l'incendie et remboursées par l'assurance.
- – 0,3 million d'euros correspondant à 2,1 millions d'euros de remboursement d'emprunts, à 1,5 million d'euros d'un nouvel emprunt et 0,3 de mouvement de compte courant groupe.

Compte tenu de l'ensemble de ces flux l'endettement net de Thermocompact s'est très fortement amélioré pour passer de 9,6 millions d'euros à fin 2005 à 5,9 fin 2006.

ACTIVITÉ POLLUANTE OU A RISQUE

(ARTICLE L 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE)

La société répond de l'appellation "site classé", et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DRIRE, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales.

Le site de Metz-Tessy est assuré contre les risques pollution.

RISQUE DE VARIATION DE COURS

La société pour se prémunir contre les hausses de cuivre et laiton, a négocié avec le principal groupe de distributeurs une clause de répercussion automatique de l'évolution des cours des métaux.

Concernant le risque de change, la société n'est exposée que vis-à-vis du dollar par le risque de conversion de la filiale américaine et par le risque d'exposition commerciale concerne les ventes consolidées faites aux Etats-Unis et en Asie.

Il n'existe pas de politique systématisée de couverture de change. Des opérations de couverture de change sont mises en place de façon ponctuelle sur la société Thermocompact sur les conseils des salles de marché de nos banques.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE L 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Néant

ÉLÉMENTS DE CALCUL ET RÉSULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Néant

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant hormis l'autorisation donné par l'assemblée générale au conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-92 du Code de Commerce.

Exercice	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Revenus éligibles à l'abattement de 50 %	Revenus non éligibles à l'abattement de 50 %	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
31/12/2005	1 201 555	Néant	Néant				
31/12/2004	1 201 555	Néant	Néant				
31/12/2003	1 201 555	60 077,75€	0,05€*				

* Le dividende 2005 ouvrirait droit à un avoir fiscal de 0,025.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant

ACTIONS ACHÉTÉES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

Néant.

AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES (ARTICLE 39-4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, à 9 310 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 3 103 euros.

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS - AVOIR FISCAL CORRESPONDANT OU MONTANT DES REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION DE 50 % OU DE 40 % ET CEUX NON ELIGIBLES A CETTE REFACTION (ARTICLE 243 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (ARTICLE L 225-102-1 ALINÉA 2 DU CODE DE COMMERCE)

La rémunération des mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2006 aux montants suivants :

Mandataire Social	Rémunération brute fixe	Rémunération variable ou exceptionnelle	Voiture de fonction	Jetons de présence	Total
Jean Claude Cornier	123 483,81		1 018	néant	124 502
Gilles Mollard	128 057,28		1 698	1 524,5	131 280
Bernard Mollard				1 524,5	1 525
Chantal Cornier				1 524,5	1 525
Naxicap Partners				1 524,5	1 525
Sofil				12 196,0	12 196

La rémunération est fixée annuellement par le conseil d'administration, elle ne comporte pas de montant exceptionnel pour l'exercice. Aucune indemnité ou engagement ne dont dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction du président ou directeur général délégué.

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact ou que Thermocompact contrôle.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude Cornier :

- Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société Thermocompact,
- Cogérant de la société Sofil,
- Cogérant de la société A Calexika.

Gilles Mollard :

- Directeur général délégué et administrateur de la société Thermocompact,
- Président de la société Financière FSP,
- Cogérant de la société Sofil,
- Administrateur de la société Sofimont,
- Administrateur de la société SECMH,
- Administrateur de la société SEMJ,
- Représentant permanent de la société Sofimont, elle-même administrateur de la société Compagnie du Val Montjoie,
- Administrateur de la société STBMA.

Bernard Mollard :

- Administrateur de la société Thermocompact,
- Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société Sofimont,
- Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société SECMH,
- Administrateur de la société STBMA.,
- Administrateur de la Banque Populaire des Alpes,

- Représentant permanent de la société SECMH, elle-même Président de la société SOGERA,
- Président du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Président de la société Compagnie du Val Montjoie,
- Représentant permanent de la société Compagnie du Val Montjoie, elle-même administrateur de la société SEMJ.

Amédée Nicolas :

- Représentant permanent de la société Naxicap Partners, elle-même administrateur des sociétés Thermocompact, EM Technologies, MAAT Finances, MB Industries, SMG, P&A Finances,
- Représentant permanent de la société Naxicap Partners, elle-même membre du Conseil de Surveillance de la société STPI,
- Représentant permanent de la société Naxicap Partners, elle-même Président du conseil de surveillance de la société MAIKE.

Amédée Nicolas est également Président du conseil de surveillance de la société Provol, Président du Directoire de la société Naxicap Partners, Directeur Général de la société BP Développement, représentant permanent de la société Natixis Private equity elle-même Président de la société Euro Capital.

Chantal Cornier :

- Administrateur de la société Thermocompact,
- Membre du conseil de surveillance de la société Sofil,
- Cogérant de la société A Calexika.

Danielle MOLLARD, représentant permanent de la société Sofil, administrateur :

- Membre du conseil de surveillance de la société Sofil.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices.

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, nous vous informons qu'aucun mandat n'est arrivé à expiration.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, savoir respectivement Messieurs Jean-François Metz et Michel Thomasson, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ainsi, il sera demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur une résolution relative à la nomination de la société Mazars et de Monsieur Max Dumoulin, respectivement en qualité de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les mandats de Messieurs Jean-François Metz et Michel Thomasson n'étant pas renouvelés.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, savoir respectivement Messieurs Hervé Kruger et Henri Galet, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ainsi, il sera demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur une résolution relative à la nomination de la société Avvens 74 et de Monsieur Christian Allombert, respectivement en qualité de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les mandats de Messieurs Hervé Kruger et Henri Galet n'étant pas renouvelés.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros

Date d'arrêté Durée d'exercice	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	31/12/2003 12 mois	31/12/2002 12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre d'actions ordinaires	1 201 555	1 201 555	1 201 555	1 201 555	1 201 555
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 762 935	24 961 174	29 461 332	25 057 394	23 096 130
Résultat avant IS, Participation, dotation aux amortissements & provisions	4 104 175	- 2 377 147	2 344 337	2 564 756	2 569 989
Impôt sur les bénéfices	906 758	77 627	- 671 021	347 303	318 444
Participation des salariés	285 120			57 102	46 960
Dotations amortissements & provisions	1 356 058	- 2 476 146	6 065 586	1 959 140	1 827 768
Résultat net	1 556 239	21 372	- 3 050 228	201 211	376 818
Résultat distribué	386 214*			60 078	120 155
Résultat par action					
Résultat après IS, Participation, avant dotation amortissements & provisions	2,42	-2,04	2,51	1,80	1,83
Résultat après IS, participation, dotation amortissements & provisions	1,3	0,02	- 2,54	0,17	0,31
Dividende attribué	0,25*	0,00	0,00	0,05	0,10
Personnel					
Effectif moyen des salariés	111	116	137	130	126
Masse salariale	3 895 367	3 776 306	4 567 878	3 771 199	3 542 991
Charges sociales	1 615 671	1 643 292	1 944 467	1 613 207	1 527 846

* Les nouvelles actions créées lors de l'augmentation de capital bénéficient de la distribution proposée à l'assemblée générale.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-dessus,
- donner quitus aux administrateurs,
- approuver les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- vous prononcer sur le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- vous prononcer sur le renouvellement du mandat des co-commissaires aux comptes.

BILAN

ACTIF <small>en euros</small>	31/12/2006			31/12/2005
	Brut	Amortissements	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	257 166	197 487	59 679	60 558
Fonds commercial	73 176		73 176	73 176
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
Immobilisations corporelles				
Terrains	115 520		115 520	115 520
Constructions	5 049 935	2 732 566	2 317 369	2 855 890
Installations techniques, matériel, outillage	7 129 640	4 968 640	2 161 000	2 578 271
Autres immobilisations corporelles	654 978	540 809	114 169	139 866
Immobilisations en cours	1 379 065		1 379 065	51 653
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 730 000		2 730 000	2 730 000
Créances rattachées à des participations	2 280 000		2 280 000	2 640 000
Autres titres immobilisés	359 142	359 142		
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	21 963 771	10 733 794	11 229 977	11 244 933
Stocks et en-cour				
Matières premières, approvisionnements	2 325 335	14 578	2 310 757	1 624 573
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 507 614	11 104	1 496 509	382 983
Marchandises	274 459		274 459	101 884
Avances et acomptes versés sur commandes	223		223	5 502
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	8 695 266	679 629	8 015 637	6 933 042
Autres créances	3 258 448	97 672	3 160 775	2 560 055
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 0,00)	3 013 910		3 013 910	13 910
Disponibilités	623 105		623 105	447 015
Charges constatées d'avance	133 510		133 510	82 382
Actif circulant	19 831 869	802 983	19 028 886	12 151 346
Ecart de conversion actif	59 786		59 786	1 156
TOTAL GÉNÉRAL	41 855 425	11 536 776	30 318 649	23 397 435

LES COMPTES SOCIAUX

PASSIF <small>en euros</small>	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	4 000 000	4 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale	261 613	261 613
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres réserves	411 525	516 916
Report à nouveau		(126 763)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 556 239	21 372
Subventions d'investissement	5 424	7 469
Provisions réglementées	2 099 841	2 305 271
Capitaux propres	8 334 642	6 985 878
Provisions	534 463	16 716
Provisions	534 463	16 716
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 580 314	10 091 193
Emprunts et dettes financières divers	1 799 299	1 895 565
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 495 758	3 179 847
Dettes fiscales et sociales	2 637 647	1 059 240
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 099 607	
Autres dettes	138 462	75 085
Produits constatés d'avance	692 237	
Dettes	21 443 325	16 300 930
Ecarts de conversion passif	6 220	93 910
TOTAL GÉNÉRAL	30 318 649	23 397 435

COMPTES DE RÉSULTAT

en euros	France	Exportation	31/12/2006	31/12/2005
Ventes de marchandises	338 865	1 926 297	2 265 162	1 182 544
Production vendue de biens	9 075 001	19 344 685	28 419 686	23 121 582
Production vendue de services	51 673	26 415	78 088	657 049
Chiffres d'affaires nets	9 465 539	21 297 397	30 762 935	24 961 174
Production stockée			1 110 294	(155 983)
Production immobilisée			400	31 734
Subventions d'exploitation			51 545	42 778
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			6 760 150	442 153
Autres produits			225 278	331 358
Produits d'exploitation			38 910 602	25 653 213
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 246 537	1 094 040
Variation de stock (marchandises)			(172 576)	(39 027)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			15 254 768	10 613 515
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(652 302)	132 372
Autres achats et charges externes			7 450 585	5 675 054
Impôts, taxes et versements assimilés			709 770	677 125
Salaires et traitements			3 895 367	3 776 306
Charges sociales			1 615 671	1 643 292
Dotations aux amortissements			886 170	1 239 282
Dépréciations des actifs circulants			160 250	337 305
Dotations aux provisions			454 177	
Autres charges			4 832 456	31 445
Charges d'exploitation			36 680 873	25 180 710
Résultat d'exploitation			2 229 728	472 503
Produits financiers de participations			176 178	94 366
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				548
Autres intérêts et produits assimilés			3 230	447
Reprises sur provisions et transferts de charges			16 716	4 181 239
Différences positives de change			156 066	320 553
Produits financiers			352 190	4 597 153
Dotations financières aux amortissements et provisions			59 786	153 083
Intérêts et charges assimilés			571 129	3 370 969
Différences négatives de change			285 843	200 097
Charges financières			916 757	3 724 148
Résultat financier			(564 567)	873 005
Résultat courant avant impôts			1 665 162	1 345 508
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			712	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 855 239	980 283
Reprises sur provisions et transferts de charges			855 035	301 975
Produits exceptionnels			2 710 986	1 282 258
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			544 900	4 188
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			855 949	2 214 058
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			227 182	310 521
Charges exceptionnelles			1 628 031	2 528 767
Résultat exceptionnel			1 082 956	(1 246 509)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			285 120	
Impôts sur les bénéfices			906 758	77 627
Total des produits			41 973 778	31 532 625
Total des charges			40 417 539	31 511 252
BÉNÉFICE OU PERTE			1 556 239	21 372

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	1 556 239	21 372
Eliminations des charges sans impact sur la trésorerie :		
Dotations aux amortissements	886 170	1 239 282
Dotations aux provisions	206 682	310 521
Reprises de provisions	105 635	-518 386
Résultats sur cessions d'immobilisations	- 988 191	
Quote-part subvention investissement	- 2 045	2 358
Marge brute d'autofinancement	- 1 764 490	1 055 149
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 901 770	- 212 297
Stocks et encours	- 1 972 286	253 627
Créances clients	- 1 235 750	822 998
Autres créances	- 646 569	216 198
Dettes fournisseurs	3 422 353	- 1 357 743
Autres dettes	2 334 022	- 428 027
Ecart de conversion sur créances clients		280 649
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	3 666 259	842 851
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	- 2 087 163	- 533 455
immobilisations incorporelles	- 13 173	- 16 716
immobilisations corporelles	- 2 073 990	- 516 739
Cessions d'immobilisations	1 844 139	309 877
immobilisations incorporelles		45 735
immobilisations corporelles	1 844 139	264 142
Diminution des immobilisations	0	620 000
immobilisations financières	0	620 000
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 243 024	396 421
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés	0	0
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Emissions d'emprunts	1 500 000	6 020 000
Remboursements d'emprunts	- 2 073 381	- 2 612 265
Variation comptes courants avec les sociétés du groupe	310 000	- 3 371 565
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 263 381	36 170
Variation de trésorerie	3 159 855	1 275 443
Trésorerie d'ouverture	- 1 998 979	- 3 274 422
Trésorerie de clôture	1 160 875	-1 998 979

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

FAITS MARQUANTS

A) Le site principal de la société Thermocompact a subi un incendie d'origine accidentel dans la nuit du 25 février 2006.

Les conséquences physiques de ce sinistre ont été :

- Une contamination par les fumées de l'ensemble du site.
- Une dégradation de la station de traitement des effluents.
- La destruction totale de 500 m² de bâtiment, endommageant la structure voisine.
- La destruction totale de 5 machines de fabrication de fils pour électroérosion.

Les mesures prises :

- Décontamination des suies sur l'ensemble du site.
- Evacuation des effluents pour leur traitement hors site jusqu'à remise en service de la station de traitement des eaux.
- Recours à la sous-traitance en attendant la livraison des équipements de remplacement.

Les conséquences financières sur les comptes sociaux de Thermocompact:

L'assurance souscrite garantissait un remplacement des équipements en valeur à neuf, et une perte d'exploitation sur 18 mois.

Au mois d'octobre 2006, une indemnité transactionnelle de 9,6 Million d'euros a été versée par l'assurance couvrant la totalité des dommages courus et à venir à savoir :

- les commandes que la société n'a pas pu honorer pendant l'arrêt total de production sont compensées par une indemnité pour perte d'exploitation d'1 239 milliers d'euros, comptabilisée en "transferts de charges d'exploitation",
- les coûts de reconstitution des stocks (443 milliers d'euros) ont été comptabilisés en "charges exceptionnelles" conformément aux principes comptables français. Le remboursement de l'assurance, concernant ce poste figure en « transfert de charges exceptionnel » pour le même montant.
- les coûts de remise en route de l'usine (réparation, décontamination...) pour 1 844 milliers d'euros ont été comptabilisés en "autres charges" conformément aux principes comptables français. Le remboursement de l'assurance, concernant ce poste figure en "transfert de charges d'exploitation" pour un montant équivalent aux coûts supportés. Il en est de même pour le classement comptable de l'indemnisation de la perte de marge liée au recours à la sous-traitance. Elle s'est élevée pour l'exercice à 2 936 milliers d'euros.
- les matériels détruits, ont été sortis de l'actif pour leur valeur nette comptable à la date de l'incendie et l'indemnité d'assurance correspondante comptabilisée en valeur de

vente, dégageant une plus value de 989 milliers d'euros qui figure en "résultat exceptionnel".

- Les coûts de remise en état des bâtiments et installations (454 milliers d'euros) qui interviendront sur l'exercice 2007, sont provisionnés au passif du bilan en « provision ».
- Les surcoûts de sous-traitance prévus qui seront supportés au cours du premier semestre 2007 (692 milliers d'euros), et ce jusqu'au recouvrement total de notre capacité de production dans toutes les lignes de produits, sont couverts par l'indemnité transactionnelle perçue. Ces surcoûts n'étant pas supportés au cours de l'exercice, la partie de l'indemnité d'assurance correspondante a donc été enregistrée en produit constaté d'avance

Pour plus de détail sur l'incidence de la comptabilisation de ces éléments sur les postes du compte de résultat se reporter au paragraphe 7.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A) Afin d'assurer notre développement commercial à l'international dans les meilleures conditions économiques, le Groupe a décidé de s'implanter en Asie. Suite à l'étude de marché et d'implantation, le choix de la construction d'une usine au Vietnam, près d'Ho Chi Minh, a été finalisé en Décembre. En janvier 2007, nous avons obtenu la licence d'exploitation type EPZ (export Zone processing) et la filiale au Vietnam a reçu son immatriculation sous la dénomination Hi-Tech Wires Asia (HWA).

Cette unité produira des fils électroérosion et des fils spéciaux dans un bâtiment de 6000 m². L'objectif de tonnage est fixé à 1 250 tonnes en 2008 (80 % EDM ; 20 % Fils haute technologie).

Les travaux de gros œuvre ont démarré en Mars. Le début de la production est programmé pour Septembre 2007. Les investissements corporels devraient s'élever à environ 5,2 millions d'euros.

Organisée en société à responsabilité limitée de droit Vietnamien, le capital social de HWA s'élève à 3 millions de \$, détenu à 94,97 % par Thermocompact.

B) Pour financer cette croissance et permettre de continuer les programmes d'investissements en France, une augmentation de capital a été proposée au marché pour un montant brut de 5,6 millions d'euros au cours de la période du 20 mars au 23 avril 2007. Le nombre d'actions créées s'élève à 343 300 au prix de 16,30 euros pour les détenteurs de droits de souscriptions. Pour plus d'information sur les modalités de cette opération, il convient de se référer au document de référence et à la note d'opération sur l'augmentation de capital. La répartition du capital après cette opération figure en annexe 7 du présent document.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement CRC 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général,
- aux règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs est la comptabilisation en charge de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE :

Il n'y a eu aucun changement de méthode au cours de l'exercice 2006.

1. NOTES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

1.1 ACTIF

1.1.1. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- La ligne du bilan "concessions, brevets et droits similaires" regroupe pour Thermocompact des licences d'exploitation et de logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) et amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.
- Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce :

Thermocompact	21 344
Galvafile	50 308
Crusor	1 524
Total	73 176

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs, calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs, deviennent inférieures à la valeur d'acquisition.

- Le poste "autres immobilisations incorporelles" correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au second marché en 1998. Cet écart qui s'élève à 1 935 150 euros en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.
- La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3). Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 592 milliers d'euros.

1.1.2. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, Agencements Intérieurs	10
Installations Techniques	5 à 10
Matériels de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

Les immobilisations en cours correspondent aux immobilisations non mises en service au 31 décembre 2006.

1.1.3. PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription.

De manière générale, des dépréciations sont constatées, si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction de l'actif net et des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et s'appuyant, pour certaines participations sur une analyse des cash flows futurs, actualisés au taux de 8,25 %, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

1.1.4. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

1.1.5. STOCKS ET EN-COURS

Les matières premières et les approvisionnements autres que métaux précieux sont valorisés à leur coût d'achat.

Les métaux précieux sont valorisés au cours moyen d'achat des produits en stock à la clôture. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur de récupération.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

1.1.6. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.1.7. ECART DE CONVERSION ACTIF

Les ventes sur les Etats-Unis et l'Asie sont libellées en dollars. L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

1.2. PASSIF

1.2.1. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

Au regard de l'estimation retenue des risques encourus, une provision de 20 milliers d'euros correspondant à des affaires prud'homales en cours a été comptabilisée.

1.2.2. ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

La société a opté, pour la non-comptabilisation des engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés.

Le montant de l'indemnité de départ en retraite, est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé, au taux de 4,5 % compte tenu d'un taux de charges sociales à 46 % ou 0% selon les modalités de départ.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 65 ou 60 ans.
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- l'évolution des salaires (3,5 %).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Sur l'exercice 2006, elles prennent en compte,

- d'une part, la nouvelle table de mortalité publiée au journal officiel du mois d'Août 2006 : TF00-02
- d'autre part, en application de la loi du 21 décembre 2006 sur le financement de la sécurité sociale modifiant la loi Fillon, une estimation des départs soumis à ce changement de régime.

D'autre part, une partie de cette obligation potentielle est couvert par la souscription d'un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006, le versement effectué en décembre s'est élevé à 100 milliers d'euros.

L'ensemble de ce chiffrage figure dans l'annexe " engagements hors bilan " (§ 13).

2. DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS

	Début d'exercice	Acquisition	Virement	Cession	Fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 252 878	13 173		560	2 265 491
Terrains	115 520				115 520
Constructions sur sol propre	4 150 647			516 663	3 633 984
Installations, agencements, aménagements	1 390 976	2 733	(74 654)	52 412	1 415 951
Matériel et outillage industriels	7 291 842	311 757	(338 196)	812 155	7 129 640
Matériel de transport		472			472
Matériel de bureau, informatique, mobilier	656 911	17 945	(821)	21 170	654 507
Immobilisations corporelles en cours	51 653	1 741 083	413 671		1 379 065
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	13 657 548	2 073 990		1 402 400	14 329 138
Autres participations	5 370 000			360 000	5 010 000
Autres titres immobilisés	359 142				359 142
Immobilisations financières	5 729 142			360 000	5 369 142
TOTAL GÉNÉRAL	21 639 568	2 087 163		1 762 960	21 963 771

3. DÉTAIL DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 119 144	13 578	86	2 132 637
Constructions sur sol propre	1 676 049	154 304	166 881	1 663 471
Installations générales, agencements	1 009 684	106 286	46 874	1 069 095
Matériel et outillage	4 713 571	572 026	316 957	4 968 640
Matériel de transport		194		194
Matériel informatique, mobilier	517 045	39 783	16 213	540 615
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 916 349	872 592	546 926	8 242 015
TOTAL GENERAL	10 035 494	886 170	547 012	10 374 652

4. CRÉDIT BAIL

	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
Valeur d'origine	4 976 163		4 976 163
Amortissements			
Cumul exercices antérieurs	3 147 190		3 147 190
Exercice en cours	364 428		364 428
TOTAL	3 511 618		3 511 618
Valeur nette	1 464 545		1 464 545
Redevances payées			
Cumul exercices antérieurs	4 878 869		4 878 869
Exercice en cours	421 381	31 804	453 185
TOTAL	5 300 250	31 804	5 332 054
Redevances à payer			
A un an au plus	85 185		85 185
A plus d'un an et moins de 5 ans	179 173		179 173
TOTAL	264 358		264 358
Montant pris en charge dans l'exercice. dont 122 958 payé pour le compte et refacturé à PFB (non mentionné ci-dessus)	576 144		576 144

Ne figurent dans cette annexe que les matériels présents à la clôture.

5. CRÉANCES ET DETTES

État des créance	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 280 000	480 000	1 800 000
Prêts			
Clients douteux ou litigieux	974 114	674 114	300 000
Autres créances clients	7 721 152	7 721 152	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	17 665	17 665	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	42 017	42 017	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	779 754	779 754	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	567 031	567 031	
Etat, autres collectivités : créances diverses	237 207	237 207	
Groupe et associés	1 415 850	850	1 415 000
Débiteurs divers	198 924	198 924	
Charges constatées d'avance	133 510	133 510	
TOTAL GÉNÉRAL	14 367 224	10 852 224	3 515 000

État des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, – 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 476 139	2 476 139	
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	7 104 176	2 003 234	5 100 942
Emprunts et dettes financières divers	1 799 299	626 898	1 172 401
Fournisseurs et comptes rattachés	5 495 758	5 495 758	
Personnel et comptes rattachés	915 569	915 569	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	633 477	633 477	
Etat : impôt sur les bénéfices	1 044 846	1 044 846	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	30 870	30 870	
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	12 886	12 886	
Dettes sur immobilisations	1 099 607	1 099 607	
Groupe et associés			
Autres dettes	138 462	138 462	
Produits constatés d'avance	692 237	692 237	
TOTAL GÉNÉRAL	21 443 325	15 169 982	6 273 342

6. ECARTS DE CONVERSION SUR CRÉANCES ET DETTES EN \$

	Actif Perte latente	Provision pour perte de change	Passif gain latent	Perte latente sur couverture de change*
Créances d'exploitation	59 666	59 666	74	57 371
Dettes d'exploitation	119	119	6 146	
TOTAL	59 786	59 786	6 220	57 371

* cf. § 15 : engagements hors bilan.

7. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2006

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
BP Développement	329 023	27,4 %	474 284	24,6 %
Sofil	300 193	25,0 %	600 193	31,2 %
Famille Cornier	116 891	9,7 %	233 782	12,1 %
Famille Mollard	97 331	8,1 %	194 662	10,1 %
Banque de Vizille	86 000	7,2 %	146 200	7,6 %
Public et salariés	272 117	22,6 %	276 475	14,4 %
TOTAL	1 201 555	100,0 %	1 925 596	100,0 %

Suite à l'augmentation de capital aux opérations de reclassement de titres intervenus concomitamment, la répartition au jour du conseil d'administration, qui se tient au lendemain de la livraison des actions nouvelles, est la suivante :

	Capital	%	Droits de vote	%
Sofil	301 928	19,5 %	481 965	23,4 %
Famille Mollard	95 395	6,2 %	190 726	9,3 %
Total management et assimilé	397 323	25,7 %	672 691	32,7 %
BP Développement	423 029	27,4 %	568 270	27,6 %
CIC Banque de Vizille	110 570	7,2 %	196 570	9,6 %
Alto-Invest	154 584	10,0 %	154 584	7,5 %
Total partenaires financiers	688 183	44,6 %	919 424	44,7 %
Public et salariés	459 349	29,7 %	463 692	22,6 %
Total	1 544 855	100,0%	2 055 807	100,0 %

8. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice

Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	6 985 878
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	6 985 878

Variations en cours d'exercice

	En moins	En plus
Variations des subventions d'investissement	2 045	
Variations des provisions réglementées	205 430	
Résultat de l'exercice		1 556 239

SOLDE DES MOUVEMENTS 2006

1 348 764

Situation à la clôture de l'exercice

Solde

Capitaux propres avant répartition	8 334 642
------------------------------------	-----------

9. DÉTAIL DES PROVISIONS

	Début d'exercice	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (sans objet)	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	2 305 271	206 682	412 112		2 099 841
Provisions pour litiges		20 500			20 500
Provisions pour pertes de change	1 156	59 786	1 156		59 786
Provision pour remise en état bâtiment		454 177			454 177 (a)
Autres provisions	15 560			15 560	(b)
Dépréciation sur immobilisations financières	359 142				359 142 (c)
Dépréciation sur stocks et en cours	62 796	11 267	48 381		25 682
Dépréciation sur comptes clients	484 383	197 365	2 679		679 629 (d)
Autres dépréciations	97 672				97 672 (c)
TOTAL	3 325 981	949 776	464 329	15 560	3 796 429
Dotations et reprises d'exploitation	614 428	2 679			
Dotations et reprises financières	59 786	16 716			
Dotations et reprises exceptionnelles	227 182	412 112			

(a) Cette provision a été constituée pour couvrir le solde des frais de réparations sur le bâtiment suite à l'incendie du site de Metz Tessy.

(b) Cette provision était destinée à couvrir d'éventuels appels en recouvrement sur des créances clients en garantie de passif suite aux cessions d'activité. Le délai d'action étant forclo la provision a été reprise "sans utilisation".

(c) Ces deux dépréciations sont relatives aux actions, obligations et comptes courants entre Thermocompact et la société Caux. Une transaction est en cours avec la dite société depuis plusieurs mois. Faute d'accord définitif, aucun mouvement n'a été enregistré.

(d) Les deux principales raisons des dépréciations comptabilisées concernent :

- Une quote-part d'une créance facturée pour rupture de contrat,
- Une partie de la créance due par PFB depuis plus d'un an et soumise à procédure judiciaire.

10. ENDETTEMENT :

a) Etat des garanties et suretés

Le contrat Société générale régissant la plupart des emprunts du groupe comporte des clauses de garantie conjointes et croisées entre les sociétés, c'est pourquoi ce tableau reprend l'ensemble des engagements, les montants d'endettement relatifs à la société sont portés dans la colonne "Thermocompact".

Type de suretés	date de départ	date de fin	au profit de	en garantie de				part < 1 an	part >1 an < 5 ans	part > 5 ans
				Thermo-compact	Financière FSP	FSP-one	HWA filiale Vietnam			
Solde au 31 décembre des emprunts contractés				6063 k€	2232 k€	1000 k€		2 136	7 159	0
Nantissement titres Financière FSP détenues par Thermocompact	sept-01	sept-10	Les emprunts auprès de la Société Générale font l'objet d'un contrat cadre avec des garanties croisées entre les sociétés		x					
Nantissement titres FSP-one détenus par Financière FSP	sept-01	sept-10					x			
Garantie autonome à première demande accordée par Thermocompact	sept-01	sept-10				x	x			
Garantie autonome à première demande accordée par Financière FSP	sept-01	sept-10			x		x			
Garantie autonome à première demande accordée par FSP-one	sept-01	sept-10			x	x				
Cession du prêt Thermocompact - Financière FSP-one	sept-01	sept-10				x				
Garanties envers d'autres banques :										
Hypothèque sur bâtiment Thermocompact	1996 à 2001	S1 2008	Banque Laydernier	277 k€				178	99	
Hypothèque sur bâtiment Thermocompact	prévue en mai 2007	2 014	Crédit Agricole et Banque Populaire				200 k€	1 250	750	

Les autorisations de mobilisation de créances accordées par les banques s'élèvent à 2,8 millions d'euros, elles sont garanties par des cessions de créances. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 1,7 million d'euros à fin décembre.

Le crédit revolving accordé dans le cadre des emprunts Société générale pour un montant maximum de 3 Millions d'euros pour les deux sociétés Thermocompact et FSP-one, et utilisé à fin décembre à hauteur de 0,8 million d'euros par Thermocompact est garantie par des créances clients.

b) Détail de l'endettement

- A moyen terme :

Emprunts souscrits auprès de :	Nature du taux	Solde au 31/12/2006	Fin de l'emprunt
Banque Populaire des Alpes	Fixe	114 303	2008
	Fixe	102 823	2008
Banque Laydernier	Variable	130 560	2008
	Fixe	43 922	2008
	Variable	4 320 000	2010
Prêt syndiqué Société Générale	Variable	417 500	
	Variable	1 326 000	
CBC Banque		634 286	2008
Emprunts bancaires moyen terme		7 089 394	
Agence de l'eau		197 929	2010

- A court terme : Se référer au commentaire précédent

11. ENTREPRISES LIÉES

	Montants Bruts		Montant Nets
	Entreprises liées consolidées	Entreprise détenue à moins de 10 %	
Postes du bilan			
Participations	2 730 000		2 730 000
Créances rattachées à des participations	2 280 000		2 280 000
Autres titres immobilisés		359 142	-
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés	1 989 150		1 989 150
Autres créances	1 415 850	97 672	1 415 850
Emprunts et dettes financières divers	1 580 400		1 580 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 949		56 949
Postes du compte de résultat			
Ventes	5 226 586		
Achats			
Autres produits	150 000		
Charges financières	73 178		
Produits financiers	171 087		

Nota : Il n'existe aucun montant de dettes ou créances avec les entreprises liées représentées par des effets de commerce.

12. DÉTAIL DES CHARGES À PAYER, PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges à payer

Provision congés payés et charges afférentes	400 722
Provision participation des salariés	285 120
Autres charges sociales et fiscales à payer	345 436
Factures fournisseurs non parvenues	400 522
Intérêts courus	14 781
Avoirs à établir	16 368
Divers (redevance pollution, cetim...)	87 109
TOTAL	1 550 058

Produits à recevoir

Etat : Subvention et dégrèvement à recevoir	237 207
Fournisseurs, avoirs à recevoir	1 241
Fournisseurs, emballages consignés	47 683
Organismes sociaux	42 017
TOTAL	328 148

Charges constatées d'avance

Redevances de crédit bail	39 693
Assurances	57 298
Loyer	23 998
Contrats de maintenance	9 658
Divers	2 863
TOTAL	133 510

Produits constatés d'avance

Quote-part du remboursement d'assurance destiné à couvrir les coûts de prestations et sous-traitance 2007	692 237
---	---------

13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Montants	Echéance
Effets escomptés non échus	0	
Couvertures de change (c)	950 000 \$	Janvier 2007
Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite (a)	83 794	
Garantie Emprunt Financière FSP (b)	2 232 000	Septembre 2010
Garantie Emprunt FSP one (b)	1 000 800	Septembre 2010
Cautionnement location local industriel	35 830	
Engagements réciproques de Crédit Baux	264 358	Octobre 2010
Garantie de Passif T2R	350 000	Décembre 2007
TOTAL	7 944 110	

(a) Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite ont été détaillées au § 1.2.2.

(b) De plus dans le cadre du contrat d'emprunt avec la Société générale, les titres de la financière FSP et FSP-one sont nantis, et réciproquement Financière FSP et FSP-one cautionnent les emprunts Thermocompact.

(c) Les encours résiduels de couvertures de dollars à l'achat au 31 décembre représentent 950 000 \$, à échéance janvier 2007, pour des cours compris entre 1,21 et 1,23 \$ pour 1 euro, dégageant une perte latente de 57 371 euros.

Droit individuel de formation : Les heures acquises au 31 décembre s'élèvent à 6 000 heures.

Au 31 décembre, une demande est en cours d'examen.

14. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires export	Total 2006	Total 2005	%
Ventes France	9 465 539		9 465 539	8 910 537	+ 6 %
Ventes Union Européenne		10 031 803	10 031 803	8 834 536	+ 13%
Ventes Etats-Unis		5 256 757	5 256 757	3 640 920	+ 44%
Ventes Asie		2 897 833	2 897 833	1 587 376	+83%
Ventes reste du monde		3 111 004	3 111 004	1 987 805	+57%
TOTAL	9 465 539	21 297 396	30 762 935	24 961 174	+ 23 %

Chiffre d'affaires par activité (hors ventes diverses) : - Fil électroérosion : 24 123 milliers d'euros.

- Revêtement de surface : 6 562 milliers d'euros.

15. EFFECTIF MOYEN

	Thermocompact	Intérimaires
Cadres	20	
Techniciens et employés	34	
Opérateurs	57	15
TOTAL	111	15

16. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX DIRIGEANTS

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se sont élevées à :

- 254 257 euros, au titre des salaires et avantages en nature, versés aux organes de direction. (Ce montant est inférieur à l'autorisation accordée par le conseil d'administration).
- 18 294 euros, au titre des jetons de présence versés aux organes d'administration.

Les dirigeants ne disposent d'aucun accord leur conférant des droits particuliers en cas de départ de la société.

17. DÉTAIL DES POSTES : "REPRISE SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES" ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les incidences du sinistre étant essentiellement relatées dans ces comptes, le tableau ci-dessous permet de visualiser et d'en identifier les montants :

	Exploitation courante	Lié au sinistre	Total
Reprise sur provisions et transfert de charges			
Reprise dépréciation créances clients	2 679		2 679
Refacturation de charges payées pour le compte de tiers	182 203		182 203
Remboursement frais de personnel (formation)	34 216		34 216
Indemnisation assurance litige client	9 806		9 806
Indemnisation frais de personnel		58 078	58 078
Indemnisation frais de remise en état		1 844 046	1 844 046
Indemnisation frais de remise en état, non achevés		454 177	454 177
Indemnisation surcoût de sous-traitance		2 936 445	2 936 445
Indemnisation perte d'exploitation		1 238 500	1 238 500
Total (produits d'exploitation)	228 903	6 531 246	6 760 150
Autres charges d'exploitation			
Redevances	- 3 579		- 3 579
Jetons de présence	- 19 819		- 19 819
Perte sur créances irrécouvrables	- 18 498		- 18 498
Divers	- 10 070		- 10 070
Frais de remise en état		- 1 844 046	- 1 844 046
Indemnisation surcoût de sous-traitance		- 2 936 445	- 2 936 445
Total (charges d'exploitation)	- 51 966	- 4 780 491	- 4 832 456
Dotation provision charges			
Frais de remise en état, non achevés		- 454 177	- 454 177

Ce tableau fait apparaître que les frais liés au sinistre ont tous été intégralement remboursés. Le solde positif résultant de la colonne sinistre correspond à la perte d'exploitation, c'est-à-dire l'indemnisation perçue pour compenser les frais fixes encourus par la société pendant l'arrêt des livraisons aux clients.

18. DÉTAIL DU RÉSULTAT FINANCIER

Produits		Charges	
Intérêts intra groupe	171 087	Intérêts bancaires moyen terme	- 338 604
Produits divers	8 321	Intérêts bancaires court terme	- 145 306
Gains de change	156 066	Intérêts divers	- 14 041
Reprise provision garantie créances	15 560	Pertes de change	- 285 843
Reprise provision pertes de change	1 156	Intérêts intra groupe	- 73 178
TOTAL	352 190	Dotation provision perte de change	- 59 786
		TOTAL	- 916 757

19. DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les impacts liés au sinistre sont isolés comme précédemment :

	Exploitation courante	Lié au sinistre	Total
Dotation aux provisions			
Amortissements dérogatoires	- 206 682		- 206 682
Litiges	- 20 500		- 20 500
Total	- 227 182		- 227 182
Reprise sur provisions et transfert de charges			
Reprise amortissements dérogatoires	412 112		412 112
Indemnisation reconstitution des stocks		442 923	442 923
Total (produits exceptionnels)	412 112	442 923	855 035
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
Versement quote-part Indemnité départ en retraite à un organisme d'assurance externe	- 100 000		- 100 000
Divers	- 1 978		- 1 978
Indemnisation reconstitution des stocks		- 442 923	- 442 923
Total (charges exceptionnelles)	- 101 978	- 442 923	- 544 900
Sorties des immobilisations détruites			
Valeur de remplacement indemnisée		1 844 139	1 844 139
Valeur nette comptable des immobilisations détruites		- 855 949	- 855 949
PLUS VALUE		988 191	988 191

Ce tableau appelle deux remarques :

- La société ayant fait, dans le cadre de l'obligation de versement des indemnités de départ à la retraite, pour la première fois un versement à une société d'assurance extérieure, ce versement est comptabilisé en charges exceptionnelles et vient diminuer l'engagement hors bilan de la société.
- Sur le poste "produits exceptionnels sur opérations en capital", une subvention est enregistrée pour 11 100 euros.

20. RÉPARTITION DE L'IMPÔT

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 665 162	540 962	1 124 200
Résultat exceptionnel à court terme	1 082 956	365 796	717 160
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	(285 120)		(285 120)
RÉSULTAT COMPTABLE	2 462 998	906 758	1 556 240

21. SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

Impôt dû sur :

Provisions réglementaires :	
– Amortissements dérogatoires	2 099 841
– Subventions d'investissement	5 424

Total accroissements **2 105 265**

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
– Congés payés	400 722
– Participation des salariés	285 120
– Contribution de solidarité	49 889

Total allègements **735 731**

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE **1 369 534**

22. ETAT DES POSITIONS FACE AUX RISQUES

RISQUE D'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊTS VARIABLES

BILAN	Total	< 6 mois	>6 mois < 1 an	>1 à <5 ans	> 5ans
Actifs financiers	Néant				
Passifs financiers					
<i>Montant bruts sur lesquels s'appliquent les taux variables d'intérêts</i>					
Emprunts moyen terme	6 194 000	751 604	752 513	4 689 883	

HORS BILAN : Néant

RISQUE D'ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE

Monnaies	USD
Bilan	
Actifs	
Disponibilités	396 549
Créances clients	3 221 612
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	199 362
Hors bilan	
Contrats à terme d'achats de devises	950 000
Positions conditionnelles	
Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs...	

RISQUE D'ÉVOLUTION DES COURS DE MATIÈRES PREMIÈRES

La société pour se prémunir contre les hausses de cuivre et laiton, a négocié avec le principal groupe de distributeurs une clause de répercussion automatique de l'évolution des cours des métaux.

23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital capitaux propres	Quote-part détenue dividendes	Valeur brute titres valeur nette	Prêts, avances cautions	Chiffre d'affaires résultat
Filiales (plus de 50 %)					
Financière FSP	3 000 000	91,00 %	2 730 000	3 695 850	0
Metz-Tessy (74)	2 715 267		2 730 000	2 232 000	- 252 023
Participations (10 à 50 %)					

Nous rappelons que Thermocompact présente des comptes consolidés en tant que société mère d'un groupe composé des sociétés FSP-one, Financière FSP et FSP-one Inc.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif à l'incendie d'une partie de l'usine de Thermocompact à Metz-Tessy dans la nuit du 25 au 26 février 2006 exposé dans le paragraphe "Faits marquants" de l'annexe et son incidence sur les comptes décrite aux paragraphes 17 et 19 de l'annexe.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.1.3 et 1.1.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations et des créances.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 25 avril 2007.

Les commissaires aux comptes :

Hervé KRUGER
1, place du 18 juin 1940
79940 Annecy-le-Vieux

Jean-François METZ
PAE Les Glaisins
13, avenue de Pré-Félin
79940 Annecy-le-Vieux

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ SOFIL

Date du Conseil d'Administration : 18 décembre 2006

Administrateurs concernés : Jean-Claude Cornier et Gilles Mollard

Nature et objet : une réorganisation menée au sein de votre société a conduit à transférer, à compter de 2007, des compétences nécessaires à l'ensemble des sociétés du groupe au sein de la société Sofil. A la suite de cette réorganisation, la société Sofil accepte de mettre à disposition des sociétés du groupe (Thermocompact, FSP-one et Hi-Tech Wires Asia, filiale de votre société créée début 2007 au Vietnam) ses ressources dans les domaines suivants : direction, communication externe et interne, administratif et financier.

Modalités : cette convention couvre, à compter du 1er janvier 2007, les prestations récurrentes et spécifiques réalisées par la société Sofil qui seront rémunérées sur la base des coûts supportés, augmentés d'une marge de 15%.

La présente convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2007 et est donc sans incidence sur l'exercice 2006.

HYPOTHÈQUE SUR LE BÂTIMENT DE VOTRE SOCIÉTÉ SITUÉ À METZ-TESSY

Date du Conseil d'Administration : 18 décembre 2006

Administrateurs concernés : Gilles Mollard

Nature, objet et modalités : le Conseil d'Administration du 18 décembre 2006 a autorisé votre société à consentir une hypothèque sur le bâtiment inscrit dans ses comptes et situé à Metz-Tessy, en garantie d'un prêt qui sera accordé à votre filiale vietnamienne Hi-Tech Wires Asia par le Crédit Agricole des Savoie et par la Banque Populaire des Alpes à hauteur d'une somme de 1 000 000 euros et ce afin de financer l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment de votre filiale au Vietnam.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

PRESTATIONS ADMINISTRATIVES FACTURÉES PAR LA SOCIÉTÉ SOFIL AU TITRE DE L'EXERCICE 2006

La société Sofil délivre à votre société des prestations administratives en matière de gestion et de finances, facturées suivant le temps passé.

Au titre de cette convention, il a été comptabilisé dans les charges de l'exercice une somme de 160 650 euros hors taxes.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 25 avril 2007.

Les commissaires aux comptes :

Hervé KRUGER
1, place du 18 juin 1940
79940 Annecy-le-Vieux

Jean-François METZ
PAE Les Glaisins
13, avenue de Pré-Félin
79940 Annecy-le-Vieux

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président du conseil d'administration et Directeur Général.

II. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre conseil d'administration est actuellement composé de six membres.

- **Monsieur Jean-Claude Cornier** : Président du conseil d'administration et Directeur Général, né le 27 novembre 1943.

Renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2004, son mandat vient à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Dans sa séance du 30 septembre 2002, le conseil d'administration a adopté un régime de direction unique de la société en octroyant celle-ci à Monsieur Jean-Claude Cornier qui s'est vu conférer le titre de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Monsieur Cornier exerce également les fonctions suivantes : Cogérant de la société Sofil et cogérant de la société A Calexika.

- **Monsieur Gilles Mollard** : Directeur Général Délégué et administrateur, né le 21 août 1957.

Renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2004, son mandat vient à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Dans sa séance du 30 septembre 2002, le conseil d'administration a nommé Monsieur Gilles Mollard en qualité de Directeur Général Délégué.

Monsieur Gilles Mollard exerce également les fonctions suivantes : administrateur de la société STBMA, Président de la société Financière FSP, Cogérant de la société Sofil, Administrateur de la société Sofimon, Administrateur de la société SECMH, Administrateur de la société SEMJ, représentant permanent de la société Sofimon, elle-même administrateur de la société Compagnie du Val Montjoie.

- **Monsieur Bernard Mollard** : Administrateur, né le 17 mai 1943,

Renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2004, son mandat vient à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il exerce également les fonctions suivantes : Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société Sofimon, Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société SECMH, Administrateur de la société STBMA, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes, représentant permanent de la société SECMH, elle-même Président de la société SOGERA, Président du conseil de surveillance de la société Sofil, Président de la société Compagnie du Val Montjoie, Représentant permanent de la société Compagnie du Val Montjoie, elle-même administrateur de la société SEMJ.

- **Madame Chantal Cornier** : Administrateur.

Renouvelée lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2004, son mandat vient à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Elle est également membre du conseil de surveillance de la société Sofil et cogérant de la société A Calexika.

- **La société Naxicap Partners (dont le représentant permanent est Monsieur Amédée Nicolas)** : Administrateur.

Renouvelée lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2004, le mandat de la société Naxicap Partners vient à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société Naxicap Partners exerce également les fonctions suivantes : administrateur des sociétés Thermocompact, EM

Technologies, MAAT Finances, MB Industries, SMG, P&A Finances, membre du Conseil de Surveillance de la société STPI et Président du conseil de surveillance de la société MAIKE.

En outre, Monsieur Amédée Nicolas est Président du conseil de surveillance de la société Provol, Président du Directoire de la société Naxicap Partners, Directeur Général de la société BP Développement, représentant permanent de la société Natixis Private Equity elle-même Président de la société Euro Capital.

• **La société Sofil (dont le représentant permanent est Madame Danielle Mollard) :** Administrateur.

Renouvelée lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 mai 2005, le mandat de la société Sofil viendra à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société Sofil n'exerce aucun autre mandat.

Indépendance des administrateurs : Messieurs Amédée Nicolas et Bernard Mollard ont, de par leurs fonctions hors de la société Thermocompact, le recul nécessaire pour faire bénéficier cette dernière de toutes leurs compétences.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE - FRÉQUENCE DES RÉUNIONS - ACTIVITÉ 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

- 31 mars 2006 : arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice précédent- projet d'augmentation de capital réservée aux salariés - prise d'acte de la modification de la dénomination sociale d'un administrateur personne morale - autorisation d'opérer en bourse sur les titres de la société - point sur le sinistre - conséquence de l'arrêt de la production FSP Inc - préparation et convocation de l'assemblée générale annuelle.

Le conseil examine également les perspectives de développement de l'exercice en cours.

- 9 octobre 2006 : répartition des jetons de présence - arrêté des comptes semestriels - révision de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- 18 décembre 2006 : autorisation pour la société de souscrire au capital d'une société à constituer au Vietnam - autorisation et pouvoirs à conférer pour régulariser un avenant à la convention conclue entre les sociétés Sofil et Thermocompact - augmentation de capital - projet d'augmentation de capital réservée aux salariés - préparation et convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

3. CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont convoqués par lettre simple (et prévenus préalablement téléphoniquement).

Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est remis en séance.

L'ordre du jour du conseil est, en général, divisé en trois parties :

- activité et perspectives,
- examen des comptes à la date du conseil,
- questions juridiques,
- questions diverses.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Les représentants du Comité d'Entreprise ont été régulièrement convoqués à tous les conseils d'administration.

Des contacts permanents permettent aux administrateurs de s'informer auprès du Président et/ou du Directeur Général Délégué des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En tant que de besoin, les réunions peuvent être organisées pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que sur les questions importantes.

4. INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement à la réunion si besoin.

5. TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

6. PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis après chaque réunion et communiqués aux administrateurs dès qu'ils en font la demande.

7. FIXATION DE LA RÉMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants est fixée et révisée par le conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants ne prennent pas part au vote des décisions portant sur la fixation de leur rémunération.

II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les textes en vigueur et par les valeurs, normes et règles internes à la société.
- de veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue de l'élimination totale de ces risques.

1. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe est géré de façon décentralisée.

Néanmoins, le Président, le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier sont présents dans chacune des filiales au moins une fois par mois.

Ces trois acteurs, les responsables de filiales, le directeur de la recherche et développement et le directeur commercial de la société Thermocompact se réunissent trimestriellement au sein d'un Comité de Groupe qui a vocation de coordination et d'orientation.

Lors des réunions de Comités de Groupe, les thèmes suivants sont notamment analysés :

- les marchés, les nouveaux produits, les perspectives, ...
- le suivi des résultats opérationnels,
- les investissements : besoins et plans à moyen terme,
- les ressources humaines.

Le contrôle interne s'appuie largement sur le système de management de la qualité ; toutes les sociétés sont certifiées ISO 9000.

2. LA MAÎTRISE DES RISQUES

Chaque année, un point sur les risques est réalisé par le groupe. Il concerne l'ensemble des risques potentiels auxquels est confronté le groupe : risques opérationnels, de marché, juridiques...

Un détail de ces risques vous est présenté sous le paragraphe "Analyse des risques" du rapport de gestion groupe.

3. LES ÉLÉMENTS CLES DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ :

- L'intégralité du contrôle interne de la société Thermocompact repose sur le Système de Management de la Qualité et de l'Environnement (SMQE) qui intègre toutes les règles de fonctionnement de la société, organisation, niveau de délégations pour tous les processus de production ou de support.
- Le SMQE permet en outre de suivre les indicateurs dans les différents domaines et fait l'objet d'une revue de direction annuelle.
- En terme de trésorerie, les délégations de signature ne s'opèrent que conjointement.
- Contrôle budgétaire et de gestion : un plan stratégique à trois ans est élaboré puis décliné en budget annuel, budget comparé mensuellement au résultat analytique par atelier. Les résultats sont analysés et discutés entre les responsables opérationnels et la direction.

4. LE CONTRÔLE INTERNE RELATIF A L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE :

Le système de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par la direction financière du groupe.
- La fonction comptable des sociétés du groupe est rattachée hiérarchiquement à la Direction de chacune des sociétés et fonctionnellement à la direction financière du Groupe.
- La comptabilité est gérée sur le logiciel PGI S5 de Cegid, alimentée par des interfaces ventes, achats et payes pour Thermocompact et FSP-one SAS.

- La filiale étrangère, FSP one Inc, gère l'activité avec un logiciel américain.
- Compte tenu de l'éloignement et des spécificités juridiques locales, un cabinet d'expertise comptable intervient, afin de garantir le respect des normes comptables du pays et des exigences du groupe. Les procédures de reporting et contrôle ayant été fiabilisé la fréquence d'intervention de ce cabinet Landel, affilié au groupe Constantin, est dorénavant trimestrielle.

De même, la comptabilité du bureau de représentation en Chine est vérifiée et certifiée annuellement par le cabinet Gong Xin Zhong Nan Certified Public Accountants, affilié au groupe Constantin.

- Les comptes sont établis mensuellement et publiés semestriellement.
- Étant donné la taille du Groupe, et un volume d'échange inter-société relativement restreint, la consolidation des comptes s'opère de la manière suivante :
 - la consolidation est réalisée directement par le Directeur Financier Groupe,
 - tous les mois une consolidation des comptes de résultat analytiques est élaborée en comparaison avec le budget. Ces consolidations sont revues en comité de groupe trimestriellement avec un suivi des principaux indicateurs (clients, marchés, effectifs...)
 - tous les semestres, les publications légales sont préparées,
 - l'homogénéité des procédures est assurée par des revues bimensuelles pour les sociétés Thermocompact et FSP-one, trimestrielles pour la société FSP-one Inc.
- Les commissaires aux comptes revoient les comptes dans le cadre de leur mission légale.

III. ÉTENDUE DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

La signature des engagements de crédit n'est pas déléguée.

Le pouvoir d'émettre des cautions ou garanties n'est pas délégué.

Au-delà des mesures de contrôle mises en place par la société Thermocompact, la Direction Générale exerce des missions visant essentiellement à l'évaluation et l'organisation mise en place au sein des sociétés pour maîtriser leurs risques, assurer la protection du patrimoine, la fiabilité des comptes et de l'information, le respect des règles et procédures du Groupe aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à la société Thermocompact et au groupe un développement harmonieux de croissance rentable.

Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, de rendre une image fidèle de la situation de la société Thermocompact et du Groupe.

Des efforts sont et seront poursuivis pour améliorer et moderniser ce contrôle interne en ayant toujours conscience qu'il n'est pas une garantie absolue et que la vigilance, dans ce domaine, doit être permanente.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ THERMOCOMPACT POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Thermocompact et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de

contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 25 avril 2007.

Les commissaires aux comptes :

Hervé KRUGER
1, place du 18 juin 1940
79940 Annecy-le-Vieux

Jean-François METZ
PAE Les Glaisins
13, avenue de Pré-Félin
79940 Annecy-le-Vieux

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{ER} JUIN 2007

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration et Directeur Général tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans ledit rapport.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 9,310 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 3 103,33 euros de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Exercice	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Avoir Fiscal	Revenus éligibles à l'abattement de 50 %		Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	
					Revenu global	Revenu global	Revenu global	Revenu global
31/12/2005	1.201.555	Néant	Néant					
31/12/2004	1.201.555	Néant	Néant					
31/12/2003	1.201.555	60.077,75€	0,05€	0,025€	0,075€			

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce approuve les termes de ce rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élève à la somme de 1 556 238,96 euros approuve les affectations et distribution de cette somme telles qu'elles sont présentées par le conseil d'administration savoir :

• 5 % à la Réserve légale, soit la somme de	77 811,95
• Dividende à distribuer	386 213,75
• Le solde, soit la somme de	1 092 213,26
intégralement au poste Autres Réserves	
Total	1 556 238,96

Il revient, par conséquent, à chaque actionnaire, un dividende de 0,25 euros par action, étant précisé que la distribution de dividendes est calculée après prise en compte de la réalisation de l'augmentation de capital social soit sur la base de 1 544 855 actions.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2007.

L'assemblée générale constate par ailleurs conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours de trois derniers exercices, que les distributions de dividendes suivantes sont intervenues durant cette période :

Exercice	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Avoir Fiscal	Revenus éligibles à l'abattement de 50 %		Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	
					Revenu global	Revenu global	Revenu global	Revenu global
31/12/2005	1.201.555	Néant	Néant					
31/12/2004	1.201.555	Néant	Néant					
31/12/2003	1.201.555	60.077,75€	0,05€	0,025€	0,075€			

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale fixe à la somme de dix-huit mille deux cent quatre-vingt quatorze euros (18 294 euros) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2006.

SIXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 51 146 000 d'euros et un résultat net part groupe de 2 192 000 euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes titulaire Monsieur Jean-François Metz, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, décide de nommer la société Mazars, sise à Annecy-le-Vieux (74940) - 13 Avenue du Pré Félin dont le siège social est à Villeurbanne Cedex (69624) - 131 Boulevard de la Bataille de Stalingrad, en remplacement, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La société Mazars, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, le Cabinet Mazars a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, il n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société Thermocompact ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Michel Thomasson, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, décide de nommer Monsieur Max Dumoulin, domicilié à Villerbanne Cedex (69624) - 131 Boulevard de la Bataille de Stalingrad, en remplacement, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Max Dumoulin, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, Monsieur Max Dumoulin a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, il n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société Thermocompact ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du co-commissaire aux comptes titulaire Monsieur Hervé Kruger, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, décide de nommer la société Avvens Galet Oldra, sise à Annecy-le-Vieux (74940) - 1 Place du 18 Juin 1940, en remplacement, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La société Avvens Galet Oldra, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, la société Avvens Galet Oldra a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, elle n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société Thermocompact ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Henri GALET, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006, décide de nommer Monsieur Christian Allombert, domicilié à Annecy-le-Vieux (74940) - 1 Place du 18 Juin 1940, en remplacement, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Christian Allombert, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, Monsieur Christian Allombert a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, il n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société Thermocompact ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

www.groupe-thermotechnologies.com

THERMOCOMPACT
GROUPE THERMO Technologies

ZI route de Sarves - BP 21 - 74371 PRINGY CEDEX (France)

Tél. : + 33 (0)4 50 27 20 02 - Fax : + 33 (0)4 50 27 17 37 - e-mail : thermo@thermocompact.com